

## DELIBERATION CFVU-030-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 29 mars 2023**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 12 décembre 2022**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 03 avril 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la CFVU du 12 décembre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 2 abstentions.

Christian ROBLÉDO

*Président de l'Université d'Angers*

**Signé le 12 avril 2023**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 12/04/2023**

Ua

## PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation  
et de la vie universitaire  
du 12 décembre 2022

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 12 décembre 2022 à 14h30, sous la présidence de Monsieur ROBLEDO et Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Présent jusqu'à 17h20
MALLET Sabine	Présente
AUBRY Margot	Absente
AUDRAIN Léa	Excusée, a donné procuration à Madame BRÉON
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRIAND-BOUCHER Benjamin	Présent
BRÉON Lucie	Présente
CARIOU Noah	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
COADOU Franck	Présent
COEFFE Vincent	Présent
DECTOR Sananda	Absente
EVEILLARD Mathieu	Présent
GARNIER Maxence	Présent
GRIMAUTL Virginie	Présente
HAMARD Ronan <i>GUIBERT Maëva</i>	Présente
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOUEDJI Espoir <i>Equinoxe CARROUÉ</i>	Présente
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
KERBELLEC Yann	Excusé, a donné procuration à Monsieur MASLET
LAHEURTE Cyrille	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente jusqu'à 15h42
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
PELOILLE Manuelle	Excusée
PELTIER Didier	Excusé, a donné procuration à Madame TRAVIER
PITON Mélanie	Absente
PRUNIER Delphine	Présente
ROUGER Manuel	Excusé
RULENCE David	Présent
TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Madame LAMBERT-WIBER

TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

**Membre de droit présent :**

VERON Michel, Directeur général adjoint

**Membres invités par le Président présents :**

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et Développement de l'alternance

BORDET Laurent, Vice-président vie des campus

CHAMARD Véronique, Référente Parcoursup

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté droit, économie, gestion

HOCQUET Anne-Sophie, Administratrice du Domaine Universitaire du Choletais

LANCELOT Céline, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

PIERRE Éric, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

REY Anne, Assesseure à la Pédagogie, ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour

<b>1. Informations .....</b>	<b>1</b>
1-1 Résultats des élections – commissions permanentes et conseils de gestion de services communs .....	1
<b>2. Prospective et moyens.....</b>	<b>1</b>
2-1 Répartition de l’enveloppe 2023 des moyens destinés à la formation .....	1
2-2 Financements CVEC – Programmation 2023 des actions financées par le produit de la CVEC .....	2
<b>3. Enseignement et conventions .....</b>	<b>6</b>
3-1 Parcoursup : .....	6
- Attendus locaux.....	6
- Critères d’examen des vœux .....	6
- Capacités d’accueil.....	6
3-2 Trouver Mon Master : .....	11
- Attendus locaux.....	11
- Critères d’examen des vœux .....	11
- Capacités d’accueil.....	11
3-3 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé – Septembre 2024.....	13
3-4 Modification des MCC – Modalités d’admission en LAS.....	13
3-5 Conventions .....	13
<b>4. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 12 décembre 2022.....</b>	<b>15</b>

## 1. Informations

### 1-1 Résultats des élections – commissions permanentes et conseils de gestion de services communs

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Il annonce qu'aucune candidature n'a été reçue pour la commission permanente du numérique. Les deux sièges du comité de suivi Licence-Master ont été pourvus et les personnes élues sont M. Benjamin BRIAND-BOUCHER (Titulaire) et M. Lilian-Jack BRECHET (Suppléant) pour les étudiants et Mme Isabelle MATHIEU pour les enseignantes. Un siège sur quatre a été pourvu au conseil culturel d'UA-Culture, en la personne de Mme Nolwenn LODVARD. Enfin, un siège sur deux a été pourvu au conseil des sports du SUAPS, en la personne de M. Alexandre PRAT.

## 2. Prospective et moyens

### 2-1 Répartition de l'enveloppe 2023 des moyens destinés à la formation

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Cet exercice est toujours théorique dans la mesure où il est fait apparaître l'entièreté des masses financières mobilisées. Or, l'immense majorité de cette masse financière concerne les salaires des personnels titulaires, qui n'apparaît pas en lien direct avec l'activité des composantes. Il présente la méthodologie de construction du budget. Il s'agit tout d'abord d'intégrer la pré-notification de la subvention pour charge de service public (SCSP) 2023 que l'Université a reçue en novembre. Il faut ensuite inscrire les dépenses prévues au cours de l'année, en commençant par les dépenses de personnel qui seront en forte augmentation en lien avec la hausse de la valeur du point d'indice (+ 3,5 %) et l'impact des campagnes d'emplois 2022 et 2023. Monsieur ROBLÉDO évoque également la hausse du coût de l'énergie et des charges courantes. Il s'agit aussi d'intégrer le projet EU-GREEN dans le budget, où il est prévu une enveloppe de recettes autour de 3 M€. Le budget est marqué par la continuité du plan tourisme, avec une montée en puissance des dépenses, et s'inscrit enfin dans le cadre d'un dialogue de gestion avec les composantes et les services pour aboutir à une répartition des moyens entre toutes ces structures.

L'Université d'Angers table sur une augmentation de 78 ETP au cours de l'année 2023. L'établissement a rarement eu un volume aussi important d'emplois créés sur une année mais beaucoup de ces postes sont aussi liés aux projets que l'Université déploie et pour lesquels elle a obtenu des financements. Monsieur ROBLÉDO résume en indiquant que l'Université peut recruter des postes sous plafond État, en respectant la limite donnée par le ministère fixée à 1 587 ETP. Il est aussi possible de recruter sur ressources propres via des projets recherche obtenus. Les recrutements opérés en 2022 et prévus en 2023 permettront d'avoir un volume d'heures d'enseignement d'environ 9 000 HETD qui étaient auparavant assurées par des heures complémentaires ou des vacataires.

En matière de recettes, la SCSP se situe aux alentours de 139 M€ alors que la pré-notification était de 132 M€ l'année dernière et la notification intermédiaire reçue en août 2022 était de 138,2 M€. Il est donc à prévoir que la notification sera plus élevée au cours de l'année 2023. L'Université d'Angers reçoit d'autres financements liés aux opérations immobilières qui seront lancées en 2023. Monsieur ROBLÉDO mentionne également les

recettes liées à la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) qui sont estimées à 1,6 M€. Les ressources propres sont évaluées à 16 M€ et sont liées aux droits d'inscription, aux prestations de formation continue, à l'apprentissage, etc. Au global, les recettes prévisionnelles sont de l'ordre de 184,8 M€.

Les dépenses sont réparties entre le fonctionnement, l'investissement et les dépenses de personnel, que ce soit en autorisations d'engagement (AE) ou en crédits de paiement (CP). Il est prévu de dépenser 197,3 M€, soit un solde budgétaire négatif de - 12,5 M€. Pour autant, ce solde budgétaire reste prévisionnel et l'établissement encaissera de nouvelles recettes au cours de l'année 2023, ne serait-ce que sur la SCSP. Monsieur ROBLÉDO effectue aussi un point d'information sur la hausse de la valeur du point d'indice sur les vacances et les heures complémentaires, puisque l'Université d'Angers va payer 276 k€ de plus pour le même volume d'enseignement que l'année précédente.

Le résultat prévisionnel 2023 est de l'ordre de - 4,5 M€ avec une insuffisance d'autofinancement de - 2 M€. Au regard de ces montants et des projets d'investissement anticipés, il est prévu d'effectuer un prélèvement sur fonds de roulement de 6,1 M€.

Par ailleurs, il est prévu 78 M€ pour la formation, 61 M€ pour la recherche, 4 M€ pour la documentation, 59 M€ pour le pilotage et l'immobilier et 5 M€ pour la vie étudiante. La moitié du budget de formation est destinée aux formations de niveau licence, et la répartition se fait au regard du volume d'étudiants concernés par chaque niveau de formation. Le budget formation et vie étudiante est de 83,1 M€, soit 3 933 € par étudiant (3 209 € par étudiant au budget initial 2022).

Monsieur ROBLÉDO présente rapidement le projet annuel de performance (PAP) qui mentionne le taux de réussite en licence en trois ou quatre ans et le taux de réussite en DUT en deux ou trois ans. L'Université d'Angers n'est plus à la première place mais se situe maintenant en troisième position au niveau national, derrière les universités Paris 1 et de Mulhouse, sur le taux de réussite en Licence en 3 ans sans changement de groupe disciplinaire. Les statistiques restent satisfaisantes avec +14,8 points par rapport à la moyenne nationale (37,2 %). Un des arguments sur ce taux de réussite très satisfaisant consiste à dire que l'Université d'Angers est trop généreuse dans la validation des années, ce qui n'est pas du tout le cas. Ce taux de réussite en 3 ans s'explique surtout par les dispositifs qui sont mis en place. Le taux de passage entre la L1 et la L2 est moins important que l'année précédente qui était une année exceptionnelle puisque l'évaluation avait un caractère différent en lien avec la crise sanitaire. Par ailleurs, l'Université d'Angers repasse en première place pour la réussite en DUT malgré un taux de réussite en 2 ou 3 ans en baisse en 2020-2021.

La répartition de l'enveloppe 2023 des moyens destinés à la formation est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 3 abstentions.

## **2-2 Financements CVEC – Programmation 2023 des actions financées par le produit de la CVEC**

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

Il rappelle les montants collectés de 2019 à 2022, qui sont passés de 1,4 M€ à 1,6 M€ soit une augmentation de plus de 200 k€ en lien avec l'augmentation des effectifs étudiants et

l'augmentation de la part reversée par le CROUS. Selon les textes, 15 % au minimum sont consacrés à des actions de médecine préventive (lutte contre les addictions, prévention alcoolisation, sevrage tabagique...) et 30 % sont consacrés au FSDIE (dont 30 % dédiés à l'accompagnement social). Ces pourcentages s'entendent sur la base de 43 € pour l'année 2023. Pour rappel, le FSDIE se répartit entre le soutien aux projets étudiants et le FSDIE Social. Son montant est de 335 k€ dont 235 k€ de soutien aux projets étudiants (70 %) et 100 k€ pour le FSDIE Social (30 %).

Le scénario 2023 a été construit autour de 5 grands principes :

- Pas de reliquat
- Un point d'étape du suivi des dépenses à l'été
- Une maîtrise des dépenses RH
- Le maintien des engagements de financement
- Un scénario prudent

Monsieur BORDET ajoute que le Décret n° 2022-1509 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 supprime la fixation annuelle par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) des orientations prioritaires des actions financées par la CVEC, dans le cadre de la politique nationale de vie étudiante, et modifie les dates de versements de la CVEC aux établissements (20 janvier). Le premier versement est notamment décalé du mois de décembre de l'année N au mois de janvier de l'année N+1 (s'agissant d'une année universitaire N / N+1).

Il identifie 7 grands axes de répartition de dépenses : sport, culture, vie des campus, vie associative, santé, projets transversaux/infrastructures, social. Pour 2023, il est prévu que 15 % de la CVEC soit consacrée à de l'investissement, 56 % pour du fonctionnement et 29 % de masse salariale qui concerne à la fois du personnel contractuel de l'Université d'Angers sur des missions de vie étudiante mais aussi de l'emploi étudiant.

Monsieur BORDET propose de détailler les projets prévus par grands axes :

- Projets transversaux/infrastructures (200 k€) :
  - Aménagement SUAPS pour 50 k€
  - Aménagement BU Saint-Serge pour 100 k€
  - Aménagement du rez-de-chaussée de la résidence LLSH pour 50 k€
- Vie des campus (185 k€) :
  - Fonctionnement de la Parenthèse pour 36 k€
  - Emploi étudiant pour 48 k€
  - PPI Budget Participatif pour 35 k€
  - Actions diverses pour 36 k€
  - Soutien aux campus délocalisés pour 10 k€
  - Actions du SDVE pour 10 k€
  - Fonds de réactivité pour 10 k€
- Vie associative (133 k€) :
  - FSDIE pour 130 k€
  - ASUA pour 3 k€
- Sport (170 k€)
  - Fonctionnement pour 160 k€
  - Application mobile pour 10 k€

- Santé (160 k€) : Fonctionnement (Actions à destination des étudiants (MBSR, Théâtre, Forum...), Prévention (capuchons de verre, éthylotests, préservatifs...), Abondement fonctionnement SSU
- Culture (202 k€) :
  - Carte Culture pour 47 k€
  - Galerie 5 pour 30 k€
  - Spectacurieux pour 30 k€
  - Campus Day pour 70 k€
  - Résidence d'artiste pour 15 k€
  - Emploi étudiant pour 10 k€
- Social (191 k€) :
  - Precaum pour 20 k€
  - Protections périodiques pour 20 k€
  - Giving Week pour 5 k€
  - Emploi étudiant pour 52 k€
  - Plateforme logement pour 4 k€
  - FSDIE social pour 90 k€ dont 30 k€ pour la cellule sociale et 60 k€ pour l'aide à la mobilité internationale
- Missions transversales (20 k€) :
  - Mission handicap pour 10 k€
  - Mission égalité pour 10 k€

Monsieur BORDET informe, pour conclure, qu'il est prévu de rédiger un règlement intérieur de la CVEC lors du 1<sup>er</sup> semestre 2023 en cohérence avec le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE). Il s'agit notamment de répondre aux éléments de l'audit SDVE et d'avoir une certaine traçabilité et un effet mémoire sur les décisions prises. Il faudra aussi acter des règles (révisables) sur lesquelles s'appuyer pour construire la répartition, évaluer les projets de l'AAP CROUS et évaluer d'éventuels AAP internes. Il s'agit enfin de fiabiliser un calendrier en cohérence avec les CPOM.

Monsieur BRIAND--BOUCHER aimerait connaître la part allouée aux protections périodiques dans le cadre du volet social.

Monsieur BORDET répond que le montant est de 12 k€, soit une petite dizaine d'emplois étudiants sur quelques heures hebdomadaires. Ce montant, relativement élevé, ne sera certainement pas totalement consommé, d'où l'intérêt d'avoir un bilan à mi-parcours pour redistribuer les fonds non consommés.

Madame HOCQUET avoue être quelque peu gênée par une ligne qui est ciblée sur les campus délocalisés. Si une équipe quelconque ou un service quelconque souhaite participer à la vie des campus, il est possible de le faire à partir des campus délocalisés. Il n'y a pas 10 k€ pour l'ensemble des missions des campus délocalisés, y compris pour les emplois étudiants.

Monsieur BORDET confirme. La CVEC n'a pas vocation à financer l'intégralité de la vie étudiante. Elle peut contribuer au développement des campus délocalisés et sera un élément de financement qui sera regardé finement avec le plan d'actions associé au schéma directeur de la vie étudiante. Au sein de ce schéma, le volet « campus délocalisé » apparaîtra puisqu'il y a un enjeu d'équité de service et de mise en œuvre d'un certain nombre d'actions. Le fait d'inscrire 10 k€ pour le soutien aux campus délocalisés consiste

à laisser une marge de manœuvre. Il faut voir ce montant comme un complément de financement en cas de besoin.

Monsieur ROBLÉDO comprend que le FSDIE est mobilisable par les associations des campus délocalisés et l'achat de protections périodiques, par exemple, est aussi à destination des campus délocalisés.

Madame HOCQUET pense qu'il s'agit d'une question de visibilité sur le long terme car les campus délocalisés sont dans l'Université d'Angers. Elle ne voudrait pas que les projets portés par les campus délocalisés s'inscrivent uniquement dans cette ligne de 10 k€.

Madame MALLET signale que les campus délocalisés ont pu bénéficier de financements CVEC.

Monsieur BORDET assure que l'idée est de permettre aux campus délocalisés d'avoir des marges de manœuvre sur des éléments qui n'ont pas pu être anticipés. Si ces éléments entrent dans le champ de la CVEC, autant que les campus délocalisés aient l'autonomie pour les financer.

Monsieur MASLET annonce qu'il votera contre le budget CVEC qui a été présenté, tout en précisant qu'il avait proposé initialement un budget de répartition de la CVEC. Il aurait aimé que la vice-présidence fasse un pas vers lui pour discuter de la répartition de la CVEC en amont.

Monsieur ROBLÉDO entend les arguments et rappelle qu'il a bien fallu financer certains éléments, comme la médecine préventive ou le sport, via la CVEC car ceux-ci n'étaient financés. Pour autant, il est totalement preneur des suggestions de chacun qui seront soumises à discussion par la suite. Il faut aussi avoir à l'esprit qu'il est essentiel de poursuivre le financement d'un certain nombre d'actions via la CVEC.

Monsieur BORDET rappelle que la CVEC a été créée en octobre 2018 mais que la première circulaire a été transmise en avril 2019, et que les années 2020 et 2021 ont été quelque peu complexes en matière de gestion de la CVEC. L'année 2022 constituait une année de remise à zéro et il s'agit maintenant de travailler de concert avec les élus étudiants et les services associés à la rédaction d'un règlement intérieur. Il ajoute que la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a souligné que les remontées de l'Université d'Angers étaient remarquables.

Monsieur VÉRON précise qu'un travail est réalisé au plus près de la direction des affaires financières (DAF) pour que les recettes de la CVEC aillent en intégralité aux étudiants.

Monsieur DANIEL s'interroge sur les points d'opposition qui sont apparus en commission CVET.

Monsieur MASLET répond que les oppositions ont trait au fait que sa proposition n'a pas été examinée. Il proposait que les gros agrégats soient conservés et que le reste des dépenses soient soumises, à l'instar des projets des associations étudiantes, à un vote des étudiants à travers une commission. Il rappelle que la commission CVEC a pour obligation d'être composée à 50 % d'élus étudiants. Or, à l'Université d'Angers, la commission CVEC

est une sous-commission de la CVET qui n'a pas pour obligation d'avoir un minimum de 50 % d'étudiants.

Monsieur BORDET ne comprend pas trop le propos de Monsieur MASLET puisque la répartition de la CVEC est discutée en commission CVEC qui est composée à 50 % d'étudiants. Pour autant, il conçoit que tous les étudiants n'y soient pas présents.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que des remarques portaient, les années précédentes, sur les RH, qui ont été prises en compte. Il avait notamment décidé que l'augmentation éventuelle des primes des personnels en CDI ne soit pas prise sur la CVEC. La base de rémunération des personnels recrutés via la CVEC est figée. La doctrine présentée par Monsieur MASLET va faire l'objet d'une discussion dans sa mise en œuvre opérationnelle pour les prochaines années.

Monsieur MASLET tient à souligner qu'il n'a fait aucunement mention de la masse salariale prise sur la CVEC étant donné qu'il a bien conscience de l'effort financier important réalisé par l'Université d'Angers, et il en profite d'ailleurs pour remercier la gouvernance pour cette décision.

La programmation 2023 des actions financées par le produit de la CVEC est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, 1 membre est parti en cours de séance.

### **3. Enseignement et conventions**

#### **3-1 Parcoursup :**

- **Attendus locaux**
- **Critères d'examen des vœux**
- **Capacités d'accueil**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle informe que la procédure Parcoursup n'a pas été modifiée. Les capacités d'accueil sont à hauteur de 4 681 places (267 LAS) en Licence au lieu de 4 776 (272 LAS) l'année dernière. Les attendus sont relativement équivalents à ceux de l'année dernière, même si certains ont été précisés pour qu'ils soient mieux compris par les lycéens. Concernant les critères d'examen des vœux, le MESR a demandé l'ajout d'un pourcentage de pondération en face des critères pour une meilleure lisibilité, ce qui a constitué un travail supplémentaire pour les enseignants. Par ailleurs, elle comptabilise 648 places en BUT au lieu de 647 l'année dernière.

Les modifications des capacités d'accueil sont les suivantes :

- UFR LLSH : 165 places en LLCER Anglais au lieu de 180
- UFR DEG / UFR Sciences : Double Licence Maths-Eco 40 places en 2021 ; la proposition était de 20 places pour l'UFR Sciences et de 30 places pour l'UFR DEG en 2022. Madame MALLET propose tout de même de rester à 40 places.
- UFR Sciences : Portail Maths-Info : suppression des 5 places de LAS, reportées en Licence classique

- UFR Santé : PluriPASS : 800 places au lieu de 850 ; DEUST Préparateur en pharmacie : 150 places au lieu de 125
- ESTHUA : 120 au lieu de 110 places dans les 2 parcours de Tourisme

Madame MALLET effectue un focus sur la baisse de la capacité d'accueil en PluriPASS de 850 à 800 places. L'Université d'Angers avait ouvert en procédure complémentaire à 850. Or, il n'est pas pertinent de laisser des étudiants entrer en procédure complémentaire dans ces formations car ils ne peuvent pas postuler à la commission d'accès à l'enseignement supérieur qui est gérée par le rectorat. Cette commission propose en effet des places à des étudiants qui sont davantage en accord avec leur projet professionnel.

Madame PRUNIER indique que des étudiants l'ont contactée, l'année dernière, pour entrer dans la formation en septembre. Or, les cours débutent le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> examen a lieu le 30 septembre. Ces étudiants n'ont donc pas d'appartement, n'ont pas suivi les cours et n'ont pas été destinataires des informations. Des places sont proposées à ces étudiants mais ils n'auront pas accès aux filières de santé. La capacité d'accueil n'a pas été atteinte l'année dernière, et plus d'une quarantaine d'étudiants ont déjà décroché lors de l'examen fin septembre.

Madame MALLET évoque aussi une réflexion engagée sur la poursuite du DU Paréo suite à la suspension du financement ministériel. L'objectif est d'avoir un équilibre entre les étudiants qui cherchent une orientation en terminale et les étudiants qui sont très tôt en réorientation, en début d'année universitaire. Elle recense actuellement environ 80 étudiants en DU Paréo et une centaine en DU Rebond.

Monsieur BRIAND--BOUCHER annonce que les élus étudiants vont voter contre même s'il entend l'argument concernant PluriPASS avec des étudiants qui auront de grandes difficultés pour réussir leur examen. En revanche, la sélection demeure avec moins de places proposées, à travers la perte de 15 places en Licence LLCER Anglais par exemple, ce qui n'est pas justifié. Les élus étudiants s'étonnent toujours de cette volonté de sélectionner davantage. La même question se pose pour les masters, d'où un vote contre pour les capacités d'accueil des masters. Il s'étonne enfin que l'engagement soit à 0 % en Droit et Economie-Gestion.

Madame MALLET rappelle que PluriPASS n'est pas la seule voie d'accès pour entrer en filière de santé. L'Université d'Angers souhaite que toutes les places des LAS soient prises par des étudiants qui ont envie de postuler aux filières de santé et qu'elles ne soient pas pourvues par des étudiants qui arrivent en fin de procédure complémentaire parce qu'ils n'ont rien d'autre. La question est de savoir comment s'orientent les étudiants. Elle peut comprendre que les élus étudiants soient opposés à la baisse des capacités d'accueil mais l'objectif est d'avoir une meilleure orientation des étudiants.

Monsieur BRIAND--BOUCHER signale ne pas avoir d'informations sur les résultats des étudiants qui arrivent au dernier moment en PluriPASS. Il suggère de faire un compromis en ayant moins de sélection et davantage de places de capacité d'accueil. Si des étudiants utilisent les LAS pour s'orienter vers des filières qui ne sont pas des filières de santé, c'est la preuve que les capacités d'accueil dans les filières classiques ne sont pas assez élevées.

Madame BRÉON note que des directives nationales sont formulées comme quoi il va falloir diminuer le nombre de personnes en PASS pour qu'il y en ait davantage en LAS. Il y a donc

une intention de l'Université d'inciter les personnes à aller en LAS et non plus prendre la voie royale de la PASS. Par ailleurs, elle s'interroge sur la diminution de 5 places de LAS au niveau du portail Maths-Infos car il y avait, lors de la CFVU du 5 juillet, 9 étudiants qui étaient en liste d'attente.

Madame MALLET répond que ces étudiants n'ont pas candidaté en LAS par la suite.

Monsieur BRIAND--BOUCHER ne constate pas de compensation pour autant en LAS.

Madame LANCELOT propose de répondre à la question concernant la filière LLCER Anglais. Il y a 12 groupes de 18 étudiants et 5 groupes de TD à 43 étudiants. 165 places sont ouvertes sur Parcoursup afin de pouvoir intégrer les 10 étudiants de LAS, les redoublants et les étudiants de retour de césure. Une autre problématique concerne la disponibilité des amphithéâtres car les enseignements sont généralement mutualisés avec d'autres disciplines de langue. Lorsque tous les étudiants sont présents, il n'y a plus suffisamment d'espaces dans les amphithéâtres pour tous les accueillir. Il est aussi important d'entendre cette réalité, en rapport avec des questions de sécurité notamment en cas d'incendie.

Monsieur BRIAND--BOUCHER ne pense pas qu'une baisse des capacités d'accueil ait un quelconque rapport avec la sécurité des étudiants. Le manque de places dans les amphithéâtres doit être mis en lien avec un manque de budget alloué à l'Université d'Angers.

Monsieur DANIEL a appris la semaine dernière qu'il fallait remplir ces nouveaux items. L'engagement n'est pas pris en compte au moment du classement des candidats sur Parcoursup, et tout le monde est pris de toute façon. Le fait d'inscrire 5 % ou 0 % ne change donc strictement rien. En revanche, l'engagement étudiant est ensuite pris en compte en licence par l'attribution d'ECTS bonus.

Monsieur MASLET sait qu'il y a un très fort taux d'abandon dans les doubles licences entre la première et la troisième année. Il aimerait donc savoir pourquoi la motivation n'est pas plus prise en compte qu'elle ne l'est actuellement dans les critères d'admission. L'objectif serait d'avoir des étudiants plus motivés dans ces filières et lutter contre l'érosion des effectifs.

Madame MALLET explique que les dossiers sont étudiés de façon plus précise au sein des doubles licences. Chaque dossier est en effet examiné par une commission d'examen des vœux et la motivation est celle que les étudiants affichent dans leur lettre de motivation. Le candidat peut toujours affirmer qu'il est motivé mais il est difficile pour lui de se rendre compte de l'exigence de la double licence.

Monsieur BOISSON ne croit pas qu'il y ait plus d'abandon en Droit-Histoire ou en Lettres-Histoire que dans les autres formations. Même si quelques étudiants abandonnent une des deux matières, le taux de réussite demeure très satisfaisant.

Monsieur ROBLÉDO estime qu'il est plus facile de réclamer des fonds que de pousser les murs étant donné que les programmes immobiliers s'inscrivent dans une planification quasiment à long terme, dans le cadre des Contrats de Plan État-Région (CPER). L'État ne finance plus, aujourd'hui, des extensions, tout comme les collectivités. Le temps est davantage aux plans de rénovation énergétique. Il rappelle que l'Université d'Angers n'a

pas bénéficié du plan campus, ce qui fait que cette contrainte physique est réelle. La gouvernance ne peut pas se satisfaire d'avoir des étudiants installés sur les marches d'un amphithéâtre et souhaite mettre l'orientation sur les endroits où il reste des places disponibles. Il n'est pas possible de prendre 100 étudiants supplémentaires en Psychologie ou en Droit mais il est possible d'en prendre 80 supplémentaires en Allemand. L'Université d'Angers souhaite accueillir davantage d'étudiants et Monsieur ROBLÉDO croit qu'elle l'a prouvé ces dernières années. L'objectif est aussi de les accueillir pour les accompagner vers la réussite, d'où le déploiement de toute une série de dispositifs. Il est particulièrement ennuyé que le MESR ne finance plus le DU Paréo mais la première idée de la gouvernance est de conserver cette formation si possible, en trouvant le financement en interne. Au final, deux filières ne peuvent pas accueillir tous les candidats, à travers la Psychologie et le Droit. Il y a également beaucoup de demandes d'inscription d'étudiants en Anglais car ceux-ci n'ont pas une orientation très précise et souhaitent se perfectionner en langue étrangère. Or, une partie de ces étudiants pourraient très bien s'inscrire en Allemand.

Madame MALLET pense que l'établissement pourrait être très inquiet si toutes les places proposées par l'Université étaient prises. Or, en fin de procédure Parcoursup, il reste de nombreuses places disponibles.

Monsieur BRIAND--BOUCHER n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi il est proposé une baisse en LLCER Anglais. Il suggère, à l'inverse, d'augmenter les capacités d'accueil.

Monsieur ROBLÉDO entend aussi les remarques des responsables de formation à ce propos. D'autres étudiants viennent en effet s'ajouter à la capacité d'accueil affichée, hors redoublement. Il mentionne notamment les étudiants internationaux. Il n'est pas possible non plus faire du surbooking en espérant que les étudiants vont décrocher. L'Université d'Angers accueille en effet des étudiants pour qu'ils restent et réussissent.

Monsieur BRIAND--BOUCHER pense que les capacités d'accueil sont un élément de sélection, et la classe sociale ou les situations de handicap en sont d'autres. Beaucoup d'éléments favorisent la sélection à l'Université et il ne faudrait pas la renforcer une nouvelle fois en baissant les capacités d'accueil. Pour avoir fait des interventions dans les amphithéâtres en LLCER Anglais en début d'année, il n'a pas le souvenir d'étudiants qui se marchaient dessus et qui devaient s'installer dans les escaliers.

Madame MALLET se demande à quoi servirait d'augmenter très largement les capacités d'accueil à partir du moment où de nombreuses places restent disponibles actuellement en fin de procédure. Les quelques étudiants qui ne seraient pas admis en LLCER Anglais peuvent aussi trouver des places à Vannes ou à Rennes.

Monsieur BRIAND--BOUCHER observe que le combat contre la sélection doit s'effectuer à l'échelle nationale, ce que fait l'UNEF d'ailleurs. Les autres universités pourraient tout à fait baisser leurs capacités d'accueil comme le fait l'Université d'Angers. Il est favorable pour envoyer un message fort au ministère à ce sujet.

Monsieur ROBLÉDO souhaite tout de même rappeler que les capacités d'accueil ont augmenté de manière très substantielle à l'Université d'Angers, même en Droit et en Psychologie. Il est assez choqué lorsqu'il entend que la sélection s'opère aussi sur le handicap. Il est possible que certains étudiants échappent aux dispositifs proposés à l'Université d'Angers mais l'objectif de l'établissement est justement d'accompagner les

étudiants en situation de handicap pour qu'ils réussissent leurs études. Il est question, ces dernières années, de calculer l'apport que fournit les universités à des étudiants réputés socialement moins favorisés sur leur réussite. En prenant en compte ce type de critère, l'Université d'Angers est aussi dans les premières positions à l'échelle nationale.

Monsieur BRIAND--BOUCHER comprend qu'un étudiant qui vient du prolétariat sera de fait défavorisé dans ses études.

Monsieur ROBLÉDO est d'accord avec cette analyse, sauf que l'Université d'Angers met en place, en interne, les dispositifs pour circonvenir à ce déterminisme social.

Monsieur BRIAND--BOUCHER précise que ses propos visaient l'échelle nationale et la sélection en général. En revanche, concernant la question du handicap, il informe que l'UNEF a reçu 5 témoignages d'étudiants qui rencontraient énormément de problèmes dans leurs études. Il est clair que la sélection s'opère tout au long du cursus et les capacités d'accueil font partie de ces critères de sélection alors que cette problématique semble très simple à régler en inversant la tendance.

Monsieur LERICHE explique que la vice-présidente a proposé de rester à 40 places pour la double licence Maths-Eco cette année et les collègues acceptent cette proposition. Toutefois, il précise qu'il n'y en a que 20 qui viennent en Sciences chaque année. Le fait de proposer des ajustements ne se fait pas à l'encontre des étudiants et il faut aussi prendre en compte la réalité à certains moments.

Monsieur MASLET explique que la baisse de certaines capacités d'accueil est difficilement entendable mais il comprend aussi les arguments avancés dans les facultés.

### **Parcoursup – Attendus locaux**

Les attendus locaux, dans le cadre de Parcoursup, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 3 voix contre et 2 abstentions.

### **Parcoursup – Critères d'examen des vœux**

Les critères d'examen des vœux, dans le cadre de Parcoursup, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 3 voix contre et 2 abstentions.

### **Parcoursup – Capacités d'accueil**

Les capacités d'accueil, dans le cadre de Parcoursup, sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 3 voix contre.

### 3-2 Trouver Mon Master :

- **Attendus locaux**
- **Critères d'examen des vœux**
- **Capacités d'accueil**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle informe qu'il sera mis en place, cette année, une plateforme nationale qui permettra de répondre plus rapidement aux étudiants et de libérer des places. Les étudiants devront choisir la formation dans laquelle ils souhaitent s'inscrire définitivement. Tous les autres vœux libérés permettront à d'autres étudiants en attente de choisir ces formations. La CFVU doit voter des capacités d'accueil globales et des capacités offertes limitées (COL) qui correspondent à la capacité d'accueil globale moins les redoublants, les étudiants en formation professionnelle, les étudiants internationaux qui candidatent via Études en France et les étudiants en double diplôme. Elle comptabilise 123 places supplémentaires en master pour les capacités d'accueil et 132 places supplémentaires en COL. La CFVU doit aussi voter les attendus et les critères d'examen des vœux. Les étudiants disposeront d'informations sur les places disponibles puisqu'ils seront appelés au fur et à mesure de la procédure.

Monsieur BRIAND--BOUCHER aimerait savoir si l'augmentation des capacités d'accueil à l'ESTHUA est en lien avec le fait qu'elle a lauréate du plan tourisme.

Monsieur ROBLÉDO répond que ce n'est pas la seule raison puisqu'il y a aussi une volonté de l'ESTHUA de développer les formations en master. Quelques places sont effectivement tirées par le plan tourisme, essentiellement par apprentissage. La revisite de son architecture de master lui a permis d'éclaircir les parcours, ce qui se traduit par un nombre de places un peu plus important.

Madame MALLET fait état d'une augmentation constante des capacités d'accueil en master depuis 2019.

Monsieur BRIAND--BOUCHER aimerait avoir des explications concernant les baisses des COL pour les UFR DEG et LLSH.

Madame MALLET note que les capacités d'accueil globales augmentent dans ces deux UFR. Pour l'UFR DEG, la filière GTDL n'avait pas fait de distinction l'année dernière. Or, il y a, cette année, 12 étudiants provenant de filière professionnelle et 8 provenant de la plateforme Mon Master, d'où une baisse en COL. Par ailleurs, il y a 12 places en COL en master Finances alors qu'il n'y en avait que 7 l'année dernière.

Monsieur MASLET aimerait savoir s'il y aura un dispositif de surbooking pour éviter qu'il y ait trop de places vacantes dans les masters.

Madame MALLET répond qu'il sera appelé bien plus d'étudiants que la capacité d'accueil fixée, à l'ouverture de la plateforme, à l'instar de ce qui est fait sur Parcoursup.

Monsieur ROBLÉDO a donné comme consigne aux responsables de formation qu'ils travaillent très bien leur liste d'attente. Il pense que le nouveau système va permettre de fluidifier le dispositif. Par ailleurs, il reconnaît qu'il existe une sélection en master mais elle ne date pas de la plateforme « Trouver Mon Master ».

Monsieur BRIAND--BOUCHER annonce que les élus étudiants de l'UNEF vont une nouvelle fois voter contre en raison de la sélection en master.

Madame MALLET pense que cette plateforme va rendre la procédure plus simple pour les étudiants et les équipes.

Monsieur BRIAND--BOUCHER constate une très légère hausse des capacités d'accueil, hormis pour l'ESTHUA où la hausse est plus importante.

Monsieur RULENCE pense qu'il serait intéressant pour le débat d'avoir, en face des capacités d'accueil, la réalité du nombre d'inscrits à la rentrée universitaire.

Madame MALLET recense 1 487 inscrits pour 1 900 places proposées en master.

Monsieur RULENCE peut parfaitement comprendre qu'il y ait une politique nationale au niveau de l'UNEF mais il faut aussi prendre en compte la réalité de l'Université d'Angers qui accueille ses étudiants et essaie de les faire réussir massivement. Elle s'adapte aussi en fonction des locaux qui sont en fermeture. L'Université d'Angers se situe dans le haut du classement pour ces raisons et n'opère pas une super-sélection à l'instar de ce que font les universités parisiennes.

Monsieur BRIAND--BOUCHER assure qu'il ne porte pas aujourd'hui la ligne de l'UNEF au niveau national. Par ailleurs, l'information ayant trait aux inscriptions pédagogiques n'était pas indiquée dans les documents transmis. Il se fait simplement le relais des étudiants de l'Université d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO est persuadé que ce dispositif permettra d'avoir moins de places vacantes en fin de procédure. 400 places potentielles ne sont pas occupées actuellement. Les étudiants en liste d'attente sont mécaniquement appelés et il reste encore des places disponibles, même lorsque les listes d'attente sont épuisées. Il ajoute que l'Université d'Angers souhaite agir sur l'attractivité en master car elle accueille moins d'étudiants que de places disponibles.

### **Trouver Mon Master – Attendus locaux**

Les attendus locaux, dans le cadre de Trouver Mon Master, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 3 voix contre.

### **Trouver Mon Master – Critères d'examen des vœux**

Les critères d'examen des vœux, dans le cadre de Trouver Mon Master, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 3 voix contre.

### **Trouver Mon Master – Capacités d'accueil**

Les capacités d'accueil, dans le cadre de Trouver Mon Master, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 3 voix contre et 1 abstention.

### **3-3 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé – Septembre 2024**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle informe que le nombre de places ouvertes et la répartition sont identiques à l'année 2023.

Le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé, pour septembre 2024, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 3 abstentions, 1 membre est parti en cours de séance.

### **3-4 Modification des MCC – Modalités d'admission en LAS**

Madame PRUNIER présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Elle indique qu'un étudiant qui a fait une année ne peut redoubler pour demander une LAS l'année suivante car cela donne un avantage vis-à-vis des néo-entrants. En revanche, il a été accepté qu'un étudiant de L2 et de L3 puisse se réorienter, ce qui n'était pas possible l'année dernière.

La modification des conditions de validation des Licences Accès Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **3-5 Conventions**

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

#### **Convention avec Nantes Université**

L'Université d'Angers (IAE), renouvelle son partenariat avec Nantes Université. La convention concerne le Master mention Management, parcours Métiers du Conseil et de la Recherche.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

#### **Convention avec l'Université Libanaise**

L'Université d'Angers (Faculté des Sciences), renouvelle son partenariat avec l'Université Libanaise. La convention concerne le Master mention Chimie, parcours lumière molécules matière (LUMOMAT). 8 étudiants libanais ont la possibilité de réaliser le Master 2 sur Angers tandis que 4 étudiants angevins ont la possibilité de réaliser des stages de Master 2 au sein des laboratoires de l'Université Libanaise.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Monsieur MASLET souligne que de nombreux points examinés lors de cette CFVU demandent une grande attention de la part des élus, notamment sur les capacités d'accueil.

La masse d'informations transmise est particulièrement importante et les délais pour examiner les points sont très courts. Il craint que la CFVU devienne une simple chambre d'enregistrement.

Madame MALLET rappelle que ces points sont examinés en bureau de la CFVU. Les directives du ministère ont été transmises très tardivement aux composantes et à l'Université d'Angers. Il était donc très difficile de transmettre les informations plus en amont aux élus. Le calendrier transmis par le ministère est particulièrement contraint. Madame MALLET reconnaît qu'il n'est pas simple de travailler dans ces conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 17h40.

La Vice-présidente formation et vie universitaire  
de l'université d'Angers

*Sabine MALLET*

#### **4. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 12 décembre 2022**

# Commission de la formation et de la vie universitaire du 12 décembre 2022

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Prospective et moyens
3. Enseignement et conventions

# 1. Informations

1-1 Résultat des élections – commissions permanentes et conseils de gestion de services communs

# 1-1 Résultat des élections – commissions permanentes et conseils de gestion de services communs

Commissions	Sièges pourvus	Élections à prévoir
<b>Commission permanente du numérique</b>	0/1	<b>Oui</b>
Aucune candidature n'a été reçue.		
<b>Comité de suivi Licence-Master</b>	2/2	Non
<u>Étudiants :</u> - M. Benjamin BRIAND--BOUCHER (Tit.) et M. Lilian-Jack BRECHET (Supp.) <u>Enseignante, enseignante-chercheuse :</u> - Mme Isabelle MATHIEU		
<b>Conseil culturel d'UA-Culture</b>	1/4	<b>Oui</b>
- Mme Nolwenn LODVARD – ESTHUA, Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité		
<b>Conseil des sports du SUAPS</b>	1/2	<b>Oui</b>
- M. Alexandre PRAT		



# 2. Prospective et moyens

2-1 Répartition de l'enveloppe 2023 des moyens destinés à la formation – **VOTE**

2-2 Financements CVEC – Programmation 2023 des actions financées par le produit de la CVEC – **VOTE**

# 2-1 Répartition de l'enveloppe 2023 des moyens destinés à la formation – VOTE

Il est présenté, pour vote, la répartition de l'enveloppe 2023 des moyens destinés à la formation.

POUR VOTE

# ELABORATION DU BUDGET METHODOLOGIE

- Intégration de la pré-notification SCSP 2023.
- Dépenses de personnel en augmentation suite impact du point d'indice (+3,5%) et campagne d'emplois 2022 et 2023
- Hausse du coût l'énergie et des charges courantes.
- Intégration du projet EU-GREEN (3 201 320 €)
- Continuité du Plan Tourisme
- S'inscrit dans le cadre d'un dialogue de gestion avec les composantes et les services

# Tableau des EMPLOIS (tableau 1)

ECART BR 2022 - BI 2023

CATEGORIE D'EMPLOI	SOUS PLAFOND ETAT	FINANCES HORS SCSP	GLOBAL
ENSEIGNANTS/ CHERCHEURS	17	13	30
BIATSS	8	40	48
TOTAL	25	53	78

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT		GLOBAL	
			BR 2022	BI 2023	BR 2022	BI 2023	BR 2022	BI 2023
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	732	751			732	751
		CDI	1	1	11	13	12	14
	Non permanents	CDD	210	208	154	165	364	373
S/total EC			943	960	165	178	1108	1 138
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	496	495			496	495
		CDI	6	7	185	204	191	211
	Non permanents	CDD	20	28	178	199	198	227
S/total Biatss			522	530	363	403	885	933
Totaux			1 465	1 490	528	581	1 993	2 071

## Plafond Etat : + 25 ETPT :

- Impact EAP Campagne emplois 2022 : 7 créations EC, 4 créations PRAG, 5 créations Biatss, solde 10 défrigérations/réfrigérations EC
- Campagne emplois 2023 : 11 créations EC, solde 7 défrigérations/réfrigérations EC

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

+25

+78

1 587

## Plafond Propre : + 53 ETPT :

- Biatss : +20 sur support permanent et +20 sur nouveaux financements
- Enseignants : +13 sur hypothèse développement financements recherche

Plafond global des emplois voté par le CA \*\*



Université Angers

# EVOLUTION DES EMPLOIS ENSEIGNANTS

Coût des campagnes d'emplois Enseignants-chercheurs et 2<sup>nd</sup> degré 2022 et 2023 EAP = 1 280k€

Impact sur le potentiel d'enseignement EC/2<sup>nd</sup> degré/ECER de ces 2 campagnes : + 9 000h eq TD

Evolution EMPLOIS ENSEIGNANTS	CE 2022		CE 2023		Total
	Créations	Solde défrig/réfrg	Créations	Solde défrig/réfrg	
MCF/PR	7	10	7	7	31
PRAG/PRCE	4		2		6
ECER			4		4
Total	11	10	9	7	37
Potentiel heqTD	2 880	1 920	2 880	1 344	9 024

# Tableau des autorisations budgétaires : LES RECETTES: RE

Recettes		
Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (d)	
Montants	Montants	
<b>175 649 781,00</b>	<b>177 575 038</b>	<b>Recettes globalisées</b>
138 147 369,00	138 797 770	Subvention pour charges de service public
4 666 787,00	5 509 272	Autres financements de l'Etat
1 316 493,00	1 633 564	Fiscalité affectée
14 088 046,00	15 561 376	Autres financements publics
17 431 086,00	16 073 056	Recettes propres
<b>2 520 456,00</b>	<b>7 201 427</b>	<b>Recettes fléchées **</b>
490 589,00	490 589	Financements de l'Etat fléchés
2 023 182,00	6 710 838	Autres financements publics fléchés
6 685,00	-	Recettes propres fléchées
<b>178 170 237,00</b>	<b>184 776 465</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>

+3,7 %

RECETTES FLÉCHÉES : 7 201 427 € dont :

- Projet ETOILE : 490 589 €
- THELEME : 1 196 100 €
- EUR-Lumomat : 819 667€
- Solde financements RFIs : 3 735 071 €
- EU-Green : 960 000 €

SCSP : **138 797 770 €** : conforme à la pré-notification de novembre 2022, soit une progression de **650 401€**

- Augmentation du point d'indice : + 3 579 264€
- Plan tourisme 2023 : + 842 600€
- PRES 2023 : + 561 528€
- Plan relance/places supp et DU Paréo : - 1 510 400€
- Plan tourisme 2022 : - 1 272 000€
- DSG accompagnement financier : - 1 097 000€
- DSG projets stratégiques : - 450 000€

**Autres financements de l'Etat : 5 509 272 €**

- Solde Plan de relance énergie BU Belle-Beille : 1 840 000 €
- Solde Plan relance énergie Santé : 1 211 000 €
- Réhabilitation UFR Lettres : 1 450 000 €
- Réhabilitation UFR Santé : 550 000 €
- Divers : 458 272 €

**Fiscalité affecté : 1 633 564 €**

- CVFC 2023 : 1 600 000 €
- Projets CROUS : 33 564 €

**Autres financements publics: 15 561 376 €**

- Recherche : 6 683 473 €
- Réhabilitation (UFR Santé et LLSH) : 2 582 500 €
- Projet RHTTD CPER 2021-2027 : 1 200 000 €
- Subventions Pédagogies : 4 893 426 €

**Recettes propres : 16 073 056 € dont :**

- Droits d'inscriptions base et spécifiques : 4 511 972 €
- Prestations de FC : 1 930 316 €
- Apprentissage : 4 668 854 €
- Prestations d'enseignement : 1 594 003 €
- Recherche et Prestations de services : 2 825 911 €



# Financement Loi ORE – places supplémentaires

	Not définitive 2018	Not définitive 2019	Not définitive 2020	Not définitive 2021	Notif intermédiaire 2022	Prénotif 2023
Places supplémentaires	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Places supplémentaires 2018/19 1ère et 2ème campagne	269 453 €	623 145 €	669 435 €	669 435 €	669 435 €	669 435 €
Places supplémentaires 2019/20		113 667 €	342 800 €	342 800 €	342 800 €	342 800 €
Places supplémentaires 2019/20 Rebond (50 places)		33 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Places supplémentaires 2020/21			133 133 €	415 399 €	415 399 €	415 399 €
places supplémentaires 2020/21 Plan de relance rentrée 2020				172 800 €		
places supplémentaires 2021/22 Plan de relance rentrée 2021				384 933 €	358 400 €	0 €
Places supplémentaires 2021/22				72 666 €	46 000 €	46 000 €
Places supplémentaires 2021/22 Plan de relance - réforme des études de santé				184 769 €	229 481 €	229 481 €
places supplémentaires Loi ORE 2021					308 000 €	308 000 €
places supplémentaires Loi ORE 2022					992 000 €	0 €
Loi ORE places supplémentaires BUT - rentrée 2022					74 667 €	74 667 €
places supplémentaires rentrée 2022 - dispositif PAREO					160 000 €	0 €
<b>Total 1 Places supplémentaires</b>	<b>269 453 €</b>	<b>769 812 €</b>	<b>1 245 368 €</b>	<b>2 342 802 €</b>	<b>3 696 182 €</b>	<b>2 185 782 €</b>

# Financement Loi ORE – hors places supplémentaires

	Not définitive 12/12/18	Not définitive 2019	Not définitive 2020	Notif définitive 2021	Notif intermédiaire 2022	Prénotif 2023
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Etude des dossiers et accompagnement pédagogique</b>						
Examen des dossiers- Création directeurs des études dédiés en particulier au suivi des étudiants dans le cadre de leur parcours de réussite	65 240 €	136 111 €	136 111 €	136 111 €	136 111 €	136 111 €
Accompagnement pédagogique des étudiants (financé et réparti dans les mêmes conditions que les directeurs d'étude)						
<b>Reconnaissance de l'investissement pédagogique</b>						
Supp reconnaissance investissement pédagogique sur les 2M€ MESRI	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
<b>Dispositifs Oui Si</b>						
Financement des dispositifs et parcours Oui Si sur les 8M€ MESRI mis en œuvre dès septembre 2018	105 873 €	349 038 €	411 876 €	411 876 €	411 876 €	411 877 €
<b>Congé pour projet pédagogique</b>						
Mise en œuvre du congé			15 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
<b>Transformation pédagogique</b>						
Réforme des études de santé - R1C			225 000 €	205 892 €	100 892 €	100 892 €
Réforme des études de santé - R2C					249 696 €	249 696 €
<b>Hybridation et équipements numériques</b>						
PNRR Formation enseignants au numérique - Polytech Angers				60 000 €		
<b>Total 2 Loi ORE</b>	<b>196 113 €</b>	<b>510 149 €</b>	<b>812 987 €</b>	<b>883 879 €</b>	<b>968 575 €</b>	<b>968 576 €</b>



# Tableau 2 des Autorisations budgétaires : Budget Etablissement

Dépenses					Recettes		
	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022		Budget initial 2023 (a)		Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (d)	
	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants	
<b>Personnel</b>	142 687 042	142 687 042	149 014 717	149 014 717	175 649 781,00	177 575 038	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	37 457 638	37 457 638	39 293 238	39 293 238	138 147 369,00	138 797 770	Subvention pour charges de service public
					4 666 787,00	5 509 272	Autres financements de l'Etat
					1 316 493,00	1 633 564	Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement et intervention</b>	31 820 267	30 917 464	32 696 533	28 737 329	14 088 046,00	15 561 376	Autres financements publics
					17 431 086,00	16 073 056	Recettes propres
					<b>2 520 456,00</b>	<b>7 201 427</b>	<b>Recettes fléchées **</b>
					490 589,00	490 589	Financements de l'Etat fléchés
<b>Investissement</b>	11 854 507	16 626 250	19 813 077	19 531 701	2 023 182,00	6 710 838	Autres financements publics fléchés
					6 685,00	-	Recettes propres fléchées
<b>Enveloppes destinées à des contrats de recherche</b>							
Personnel	-	-	-	-			
Fonctionnement	-	-	-	-			
Investissement	-	-	-	-			
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>186 401 816</b>	<b>190 230 756</b>	<b>201 524 327</b>	<b>197 283 747</b>	<b>178 170 237,00</b>	<b>184 776 465</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>					<b>12 060 519,00</b>	<b>12 507 282</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

## Dépenses de personnel AE et CP : 149 014 717 € :

+4,5 % / au BR 2022

- Impact point indice (+3,5%) pour les 6ers mois : + 1 955€, le 1<sup>er</sup> impact ayant eu lieu sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2022
- Hausse des effectifs Enseignants titulaires : + 1 927k€, dont 1 671k€ EAP CE 2022
- Hausse des ETPT Biatss contractuels : + 1 830k€ dont 1 512k€ sur budget propre
- Croissance des enseignants contractuels : + 530k€ dont 522k€ sur budget propre

## Les AE : +2,7 % / BR 2022

- + 735 k€ Composantes & services communs
- 569 k€ Services centraux
- +297 k€ DPI+DDN
- + 1 677 k€ Recherche
- 1 164 k€ Projets transversaux

## Les CP : - 7% / BR 2022 (surestimation)

- Décalage entre les engagements et paiements

## Les AE Recurrents : 4 505 k€

## Les AE Structurants : 15 308 k€

- 9 220 k€ : Opérations immobilières (LLSH et Santé)
- 600 k€ : Projets numériques (PPIDN05)
- 3 815 k€ : Recherche CPER 2021-2027
- 1 660 k€ : Projets composantes

Les CP : 19 531 k€ équivalent aux AE

**Solde budgétaire = -12 507 282 € (RE – CP)**



université  
angers

# Heures complémentaires – Heures vacataires

## Heures payées

Somme de Heures Payées	2019/20	2020/21	2021/22
Enseignants	70 727	75 173	71 534
Biatss	3 058	3 116	3 335
Vacataires	71 248	68 953	69 114
<b>Total</b>	<b>145 033</b>	<b>147 242</b>	<b>143 984</b>

## Valorisation augmentation point indice Juillet 2022 Impact sur les rémunérations accessoires (HC/VAC du BPI 2022)

	Juillet à Decembre 2022		Janvier à juin 2023		Impact global	
	Brut	Chargé	Brut	Chargé	Brut	Chargé
Montant BPI 2022	3 898 069,13 €	4 459 923,59 €	2 616 458,96 €	3 429 653,66 €	6 514 528,09 €	7 889 577,25 €
Montant BPI impacté de 3,5%	4 034 501,55 €	4 616 020,92 €	2 708 035,02 €	3 549 691,54 €	6 742 536,57 €	8 165 712,45 €
<b>Impact</b>	<b>136 432,42 €</b>	<b>156 097,33 €</b>	<b>91 576,06 €</b>	<b>120 037,88 €</b>	<b>228 008,48 €</b>	<b>276 135,20 €</b>

# SITUATION PATRIMONIALE (tableau 6)

## Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (a)	PRODUITS	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (d)
Personnel <i>dont charges de pensions civiles*</i>	140 829 060,00 37 976 045,00	147 047 953 39 293 238	Subventions de l'Etat Fiscalité affectée	138 847 275,00 1 351 413,00	143 498 371 1 773 564
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention <i>Dont fonctionnement =&gt; personnel (Compte 633*)</i> <i>Dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	38 533 207,00 1 857 982,00 10 109 804,00	38 788 286 1 966 764 9 767 388	Autres subventions Autres produits <i>Dont Quote-part des subventions d'investissement</i>	12 730 156,00 25 192 243,00 7 930 785,00	13 296 956 22 737 801 7 282 934
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>179 362 267,00</b>	<b>185 836 239</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>178 121 087,00</b>	<b>181 306 692</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 241 180,00	4 529 547
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>179 362 267,00</b>	<b>185 836 239</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>179 362 267,00</b>	<b>185 836 239</b>

## État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (j)	RESSOURCES	Montants Budget 2022 Voté en CA du 27/10/2022	Budget initial 2023 (m)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 045 093	Capacité d'autofinancement*	937 939,00	-
Investissements	16 933 715,00	19 531 701	Financement de l'actif par l'État Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	5 904 535,00 4 064 558,00	7 588 738 7 908 684
Remboursement des dettes financières	64 151,00	-	Autres ressources Augmentation des dettes financières	15 360,00 581 090,00	- -
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>16 997 866,00</b>	<b>21 576 794</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>11 503 382,00</b>	<b>15 497 422</b>
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	5 494 484,00	6 079 372

**Charges prévisionnelles : 185 836 239 €**  
 Personnel : 147 047 953 € (+4,4% / BR 2022)  
 Fonctionnement hors DAP et 633 :  
 27 054 134 € (+1,8% / BR 2022 de 26 565 421 €)  
 NB : prévision d'exécution 2022 = 24 821 532 €  
 27 054 134 € soit + 9% /prévision d'exécution 2022  
 => Coût énergie + inflation

**IAF prévisionnelle 2023 : - 2 045 093 €**

**EMPLOIS = Investissements prévisionnels : 19 531 701 €**  
 + 15% / BR 2022

**Produits prévisionnels : 181 306 692 € (+2% / BR 2022)**  
 NB : Seule la Pré-notification SCSP 2023 est inscrite

**Résultat prévisionnel 2023 : - 4 529 547 €**

**RESSOURCES = Recettes d'Investissements prévisionnelles : 15 497 422 €**

**Prélèvement prévisionnel sur Fonds de Roulement : 6 079 372 €**



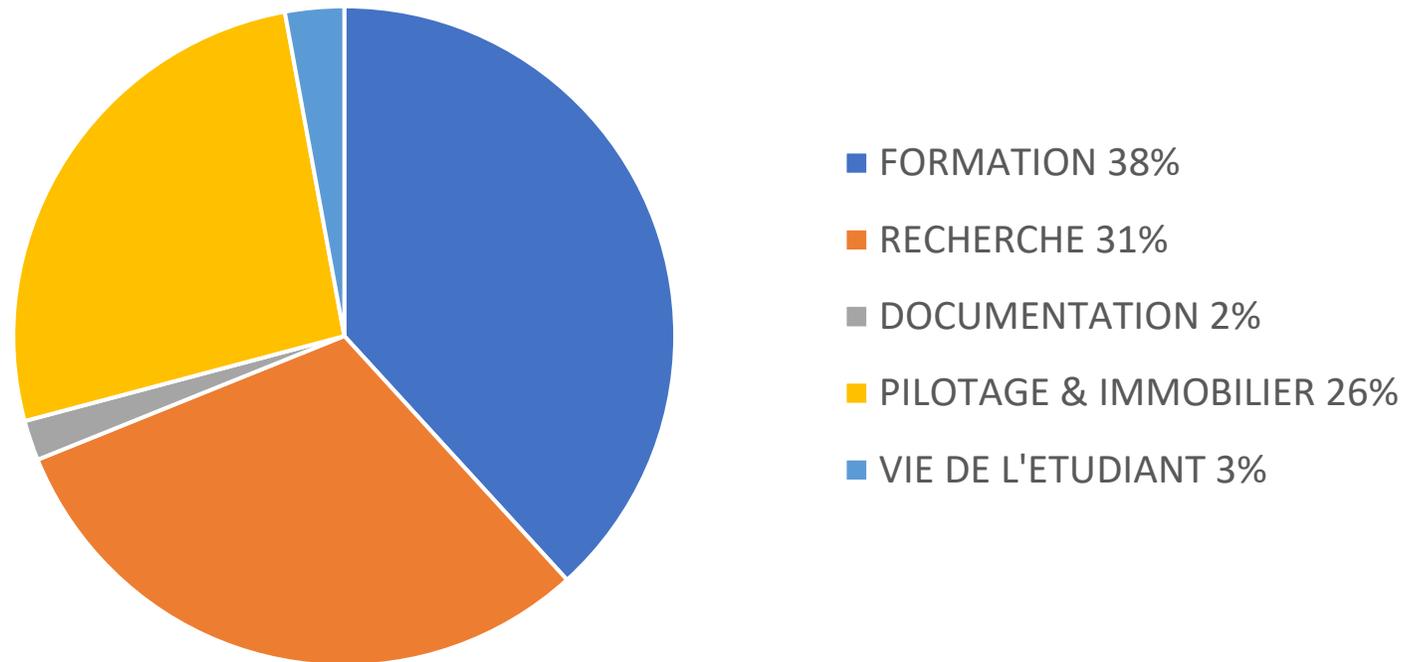
# Répartition globale - Dépenses

- Budget initial 2023 : 201 524K€ (autorisations d'engagement) :
  - dont 78 153 K€ pour la formation,
  - dont 60 687 K€ pour la recherche
  - dont 3 876 K€ pour la documentation
  - dont 53 863 K€ pour le pilotage et l'immobilier
  - dont 4 945 K€ pour la vie étudiante

Source : Maquette budgétaire BPI 2023, toutes destinations LOLF et toutes masses

# Répartition globale (en %) - Dépenses

- Budget initial 2023 : 201 524K€ (autorisations d'engagement) :



Source : Maquette budgétaire BPI 2023, toutes destinations LOLF

# Focus Formations

- Répartition par masse :

	<b>Personnel</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Formations du niveau Licence</b>	39 147 k€	2 751 k€	932 k€
<b>Formations du niveau Master</b>	28 699 k€	3 414 k€	443 k€
<b>Formations du niveau Doctorat</b>	1 624 k€	1 142 k€	0 k€
<b>Vie Etudiante*</b>	3 756 k€	1 073 k€	116 k€

*\*La rubrique « vie étudiante » regroupe les dépenses identifiées comme aide directes et indirectes aux étudiants ainsi que les dépenses d'activités sportives, culturelles, associatives et médicales à destination des étudiants (on y retrouve par exemple, les heures complémentaires du SUAPS)*

Source : Maquette budgétaire BPI 2023, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203

# Focus Formations

Budget **Formation et Vie étudiante** = 83 098k€

Pour 21 126 étudiants hors partenaires au 8/12/22

**Soit 3 933€ par étudiant**

pour 3 209€ en BI 2022

Budget **Documentation** = 3 876k€

Pour 21 126 étudiants hors partenaires au 8/12/22

**Soit 183€ par étudiant**

pour 176€ en BI 2022

*\*La rubrique « vie étudiante » regroupe les dépenses identifiées comme aide directes et indirectes aux étudiants ainsi que les dépenses d'activités sportives, culturelles, associatives et médicales à destination des étudiants (on y retrouve par exemple, les heures complémentaires du SUAPS)*

Source : Maquette budgétaire BPI 2023, destinations LOLF D101, D102, D103, D201, D202, D203

# Projet Annuel de Performance PAP Statistiques nationales de réussite

**Session 2021**

# Statistiques nationales de réussite en DUT/Licence et outil interne

Taux de réussite en L en 3 ans ou 4 ans (nouvelle méthodologie MESRI)

Taux de réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans (nouvelle méthodologie MESRI)

Outil devenir des néobacheliers

# Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2021

Note flash du Ministère parue le 24 novembre 2021 => **nouvelle méthodologie** !

Néobacheliers inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en L1 à l'UA en 2018-2019 n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. La réussite est l'obtention du diplôme (en L3 ou LP) quelque soit l'établissement.

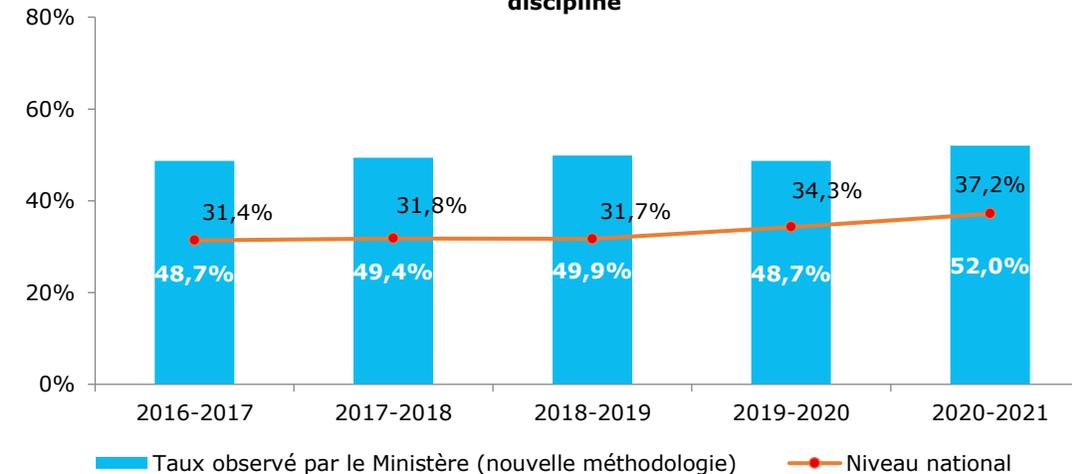
UA  
52%

- **UA 3<sup>ème</sup> place nationale** sur le taux de réussite en L en 3 ans sans changement de groupe disciplinaire
- +14,8 points par rapport à la moyenne nationale (37,2%)

Valeur ajoutée  
+ 11,9

- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 3<sup>ème</sup> place nationale** sur la valeur ajoutée

Taux de réussite en Licence en 3 ans néobacheliers sans changement de discipline

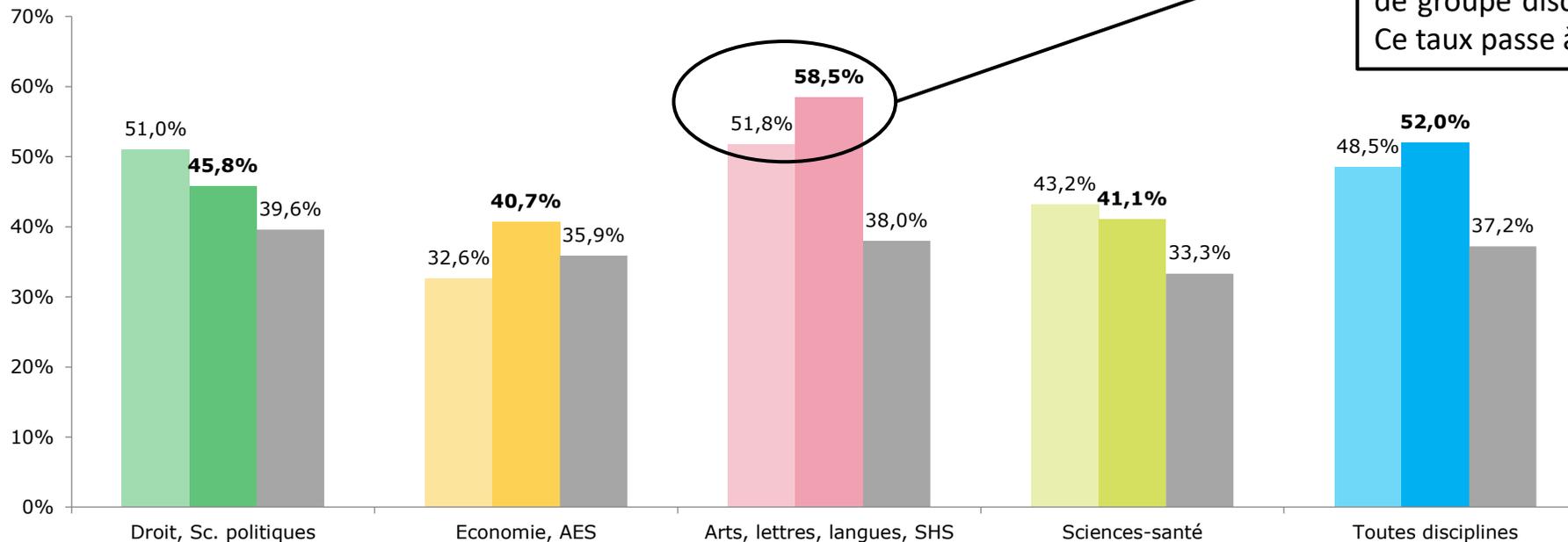


université  
angers

Chiffres calculés par le Ministère, l'UA est en attente des données pour le calcul en interne

# Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2021

Néobacheliers inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en L1 à l'UA n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. La réussite est l'obtention du diplôme (en L3 ou LP) quelque soit l'établissement.



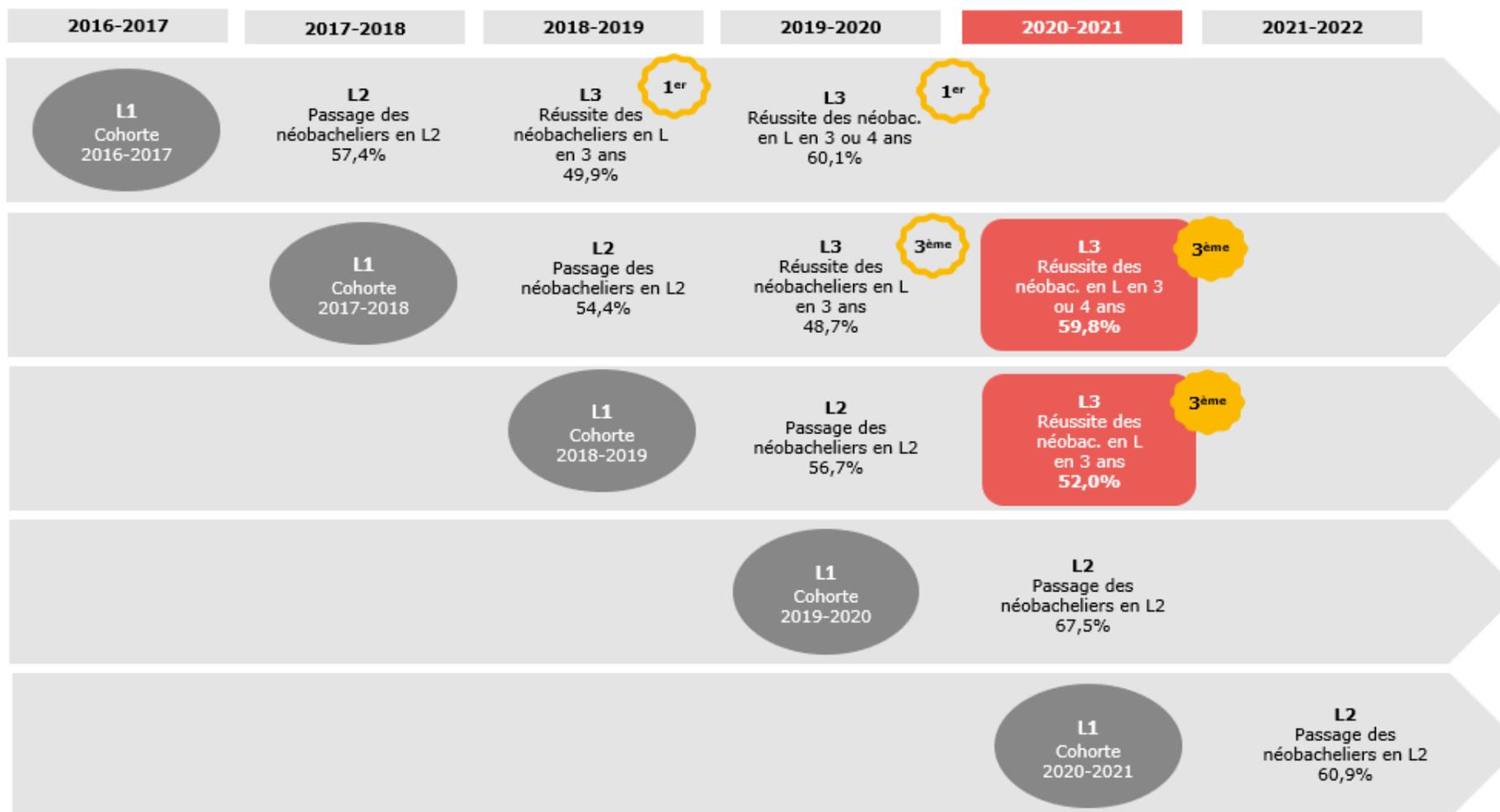
51,8% des néobacheliers 2017 inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en L1 à l'UA en 2017-2018 dans le groupe disciplinaire « Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales » obtiennent leur licence en 2019-2020 sans avoir changé de groupe disciplinaire au cours des 3 années de licence. Ce taux passe à 58,5% pour les néobacheliers 2018.

Moyenne nationale



université  
angers

# Taux de réussite en Licence en 3 ou 4 ans des diplômés 2020 et 2021

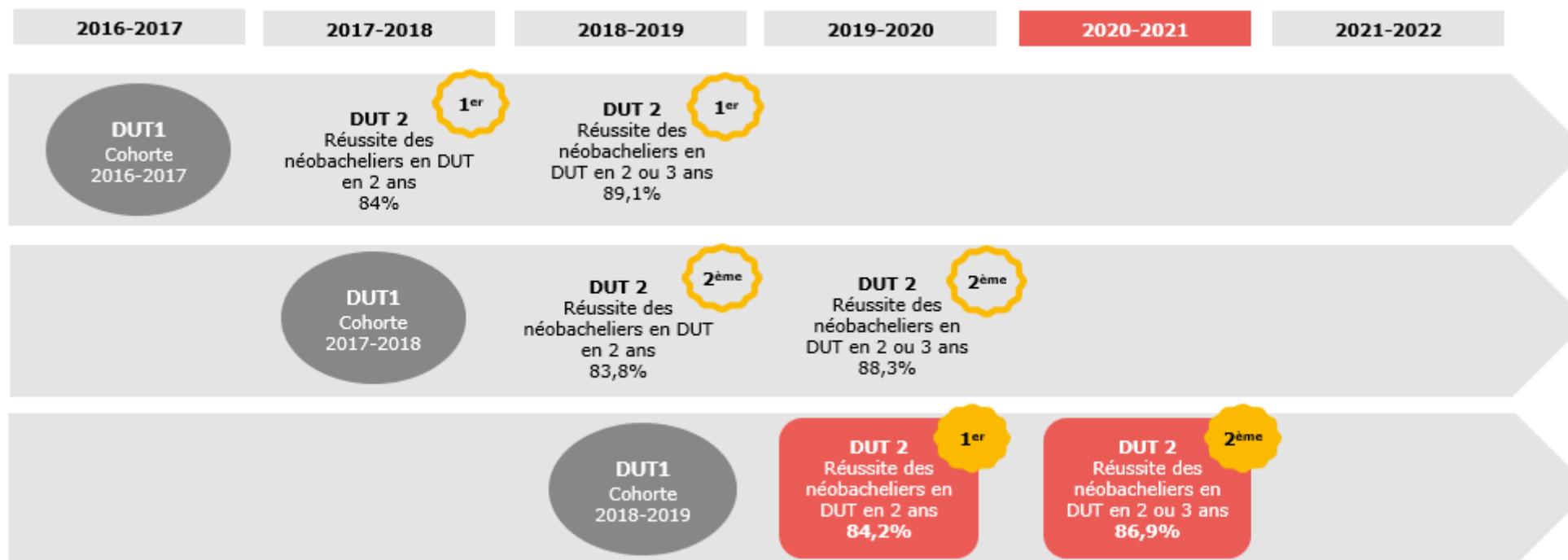


## Observations :

Après une baisse du taux de passage de L1 en L2 et du taux de réussite en L en 3 ans pour la cohorte 2017-2018, le taux de réussite en 3 ou 4 ans de cette même cohorte se maintient au niveau des années précédentes.

Pour la cohorte 2018-2019, le taux de passage remonte de 2,3 points et le taux de réussite de 3,3 points.

# Taux de réussite en DUT en 2 ou 3 ans des diplômés 2019 et 2020



## Observations :

Légère baisse de la réussite en 2 ou 3 ans en 2019-2020.

2020-2021, l'UA repasse 1<sup>ère</sup> pour la réussite en DUT malgré un taux de réussite en 2 ou 3 ans en baisse.

## 2-2 Financements CVEC – Programmation 2023 des actions financées par le produit de la CVEC – **VOTE**

Il est présenté, pour vote, la programmation 2023 des actions financées par le produit de la CVEC.

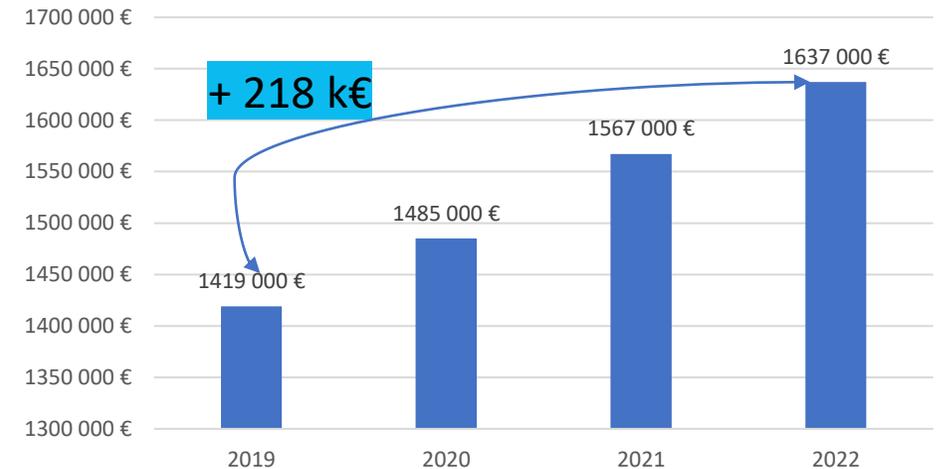
Avis de la CVET du 08 décembre : 9 pour, 2 contre et 1 abstention.

**POUR VOTE**

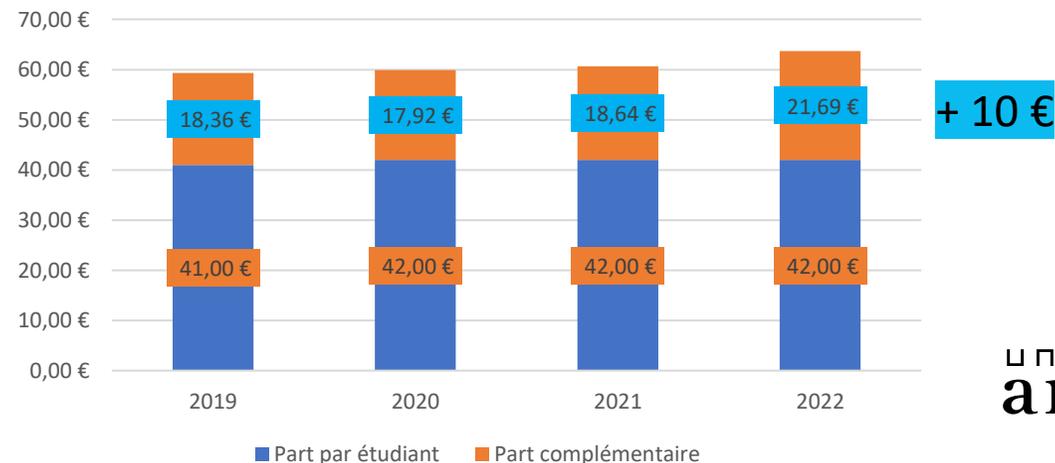
# Rappel

- Montants collectés :
  - **2019 : 1,419 millions €**
  - **2020 : 1,485 millions €**
  - **2021 : 1,567 millions €**
  - **2022 : 1,637 millions €**
- Une progression due :
  - À l'augmentation des effectifs
  - A l'augmentation du reversement du CROUS
    - > 63 € par étudiant
    - 1/3 du reversement est constitué de la part complémentaire
    - Part étudiante pour 2023 = 43 €

Montant perçu



Part perçue / étudiant



université  
angers

# Rappel

Ce que disent les textes  
circulaire engagement étudiant / circulaire CVEC :

Santé	FSDIE	
15% <b>minimum</b> sont consacrés à des actions <b>de médecine préventive</b> (lutte contre les addictions, prévention alcoolisation, sevrage tabagique...)	30% de la CVEC consacrés au FSDIE	30% maximum du FSDIE dédiés à <b>l'accompagnement social (individuel)</b>
Ces pourcentages s'entendent sur <b>la base des 43 € pour 2023</b>		
Fonctionnement – Investissement - Masse Salariale		

# Rappel

## FSDIE

Fonds de Solidarité et de développement des initiatives

**Soutien  
aux projets étudiants**

### FSDIE

Prévention

RH dédiées

Animation de la Parenthèse

AAP Interne

## FSDIE Social

Cellule d'aide sociale

Aide sociale à la mobilité

RH dédiées

43 € X 26000 étudiants = 1,118 k€

Soit un FSDIE de 335 400 €

Soutien aux projets étudiants = 235 k€ (70%)

FSDIE Social = 100 k€ (30%)

# Scénario 2023

- Construit autour de 5 grands principes :

Pas de reliquat	Un point d'étape du suivi des dépenses à l'été	Une maîtrise des dépenses RH	Le maintien des engagements de financement	Un scénario prudent
-----------------	--	------------------------------	--	---------------------

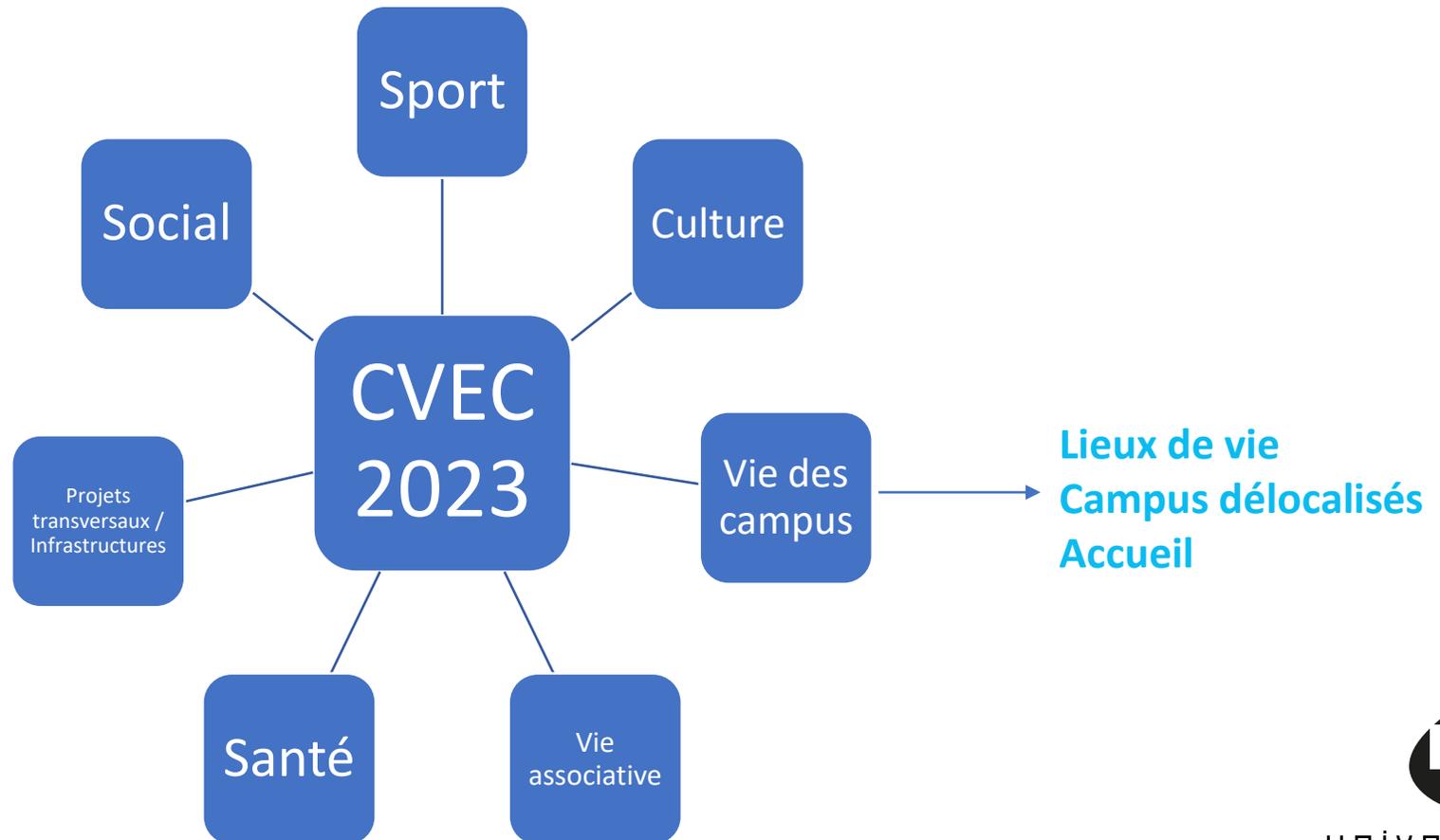
- Un suivi au plus juste des dépenses = traçabilité & réponses aux enquêtes DGESIP
- Un réajustement en milieu d'année :
  - Sur les opérations réalisées
  - Sur des nouveaux besoins / opérations identifiées
- Affirmation du principe d'une masse salariale calculée sur l'année du financement :
  - Prise en charge sur le budget d'établissement des évolutions de carrière et du point d'indice
- Financement des opérations :
  - BU Saint-Serge
  - Réaménagement du SUAPS
- Compensation des pertes de frais d'inscription (SSU)
- Politique d'action sociale de l'établissement (Gratuité Pack Sport, Carte Culture...)
- Une répartition construite sur un prévisionnel de recettes de 1,626 k€

# Evolutions réglementaires

- Décret n° 2022-1509 – 1<sup>er</sup> décembre
  - supprime la fixation annuelle par le MESR des orientations prioritaires des actions financées par la CVEC, dans le cadre de la politique nationale de vie étudiante
  - modifie les dates de versements de la CVEC aux établissements (20 janvier)
    - Versement de 100% du montant indiqué dans le code et non 50% de ce montant
    - le 1<sup>er</sup> versement est décalé du mois de décembre de l'année N au mois de janvier de l'année N+1 (s'agissant d'une année universitaire N / N+1)
- Une enquête annuelle DGESIP
  - Au printemps

# 7 grands axes

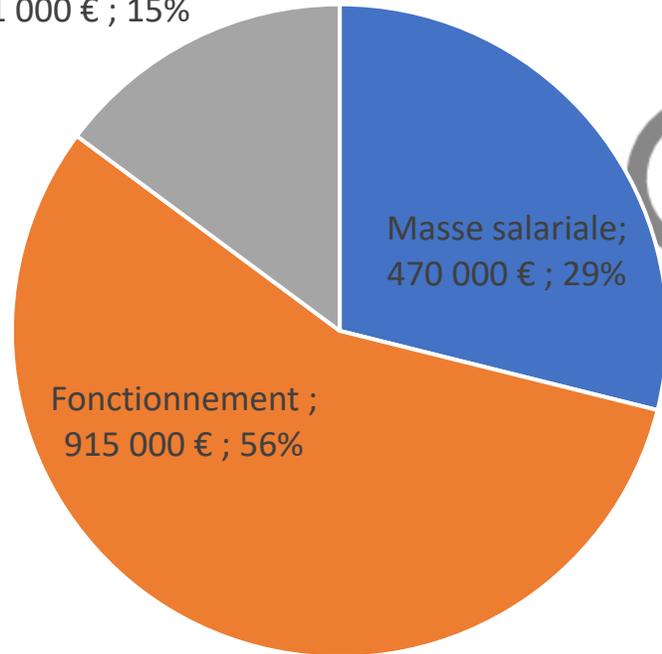
Soutien aux missions transversales



# Répartition

Répartition CVEC 2023 (MS / F / I)

Investissement;  
241 000 € ; 15%



## Masse salariale :

- \_ emplois étudiants : 23%
- \_ personnels UA : 77%

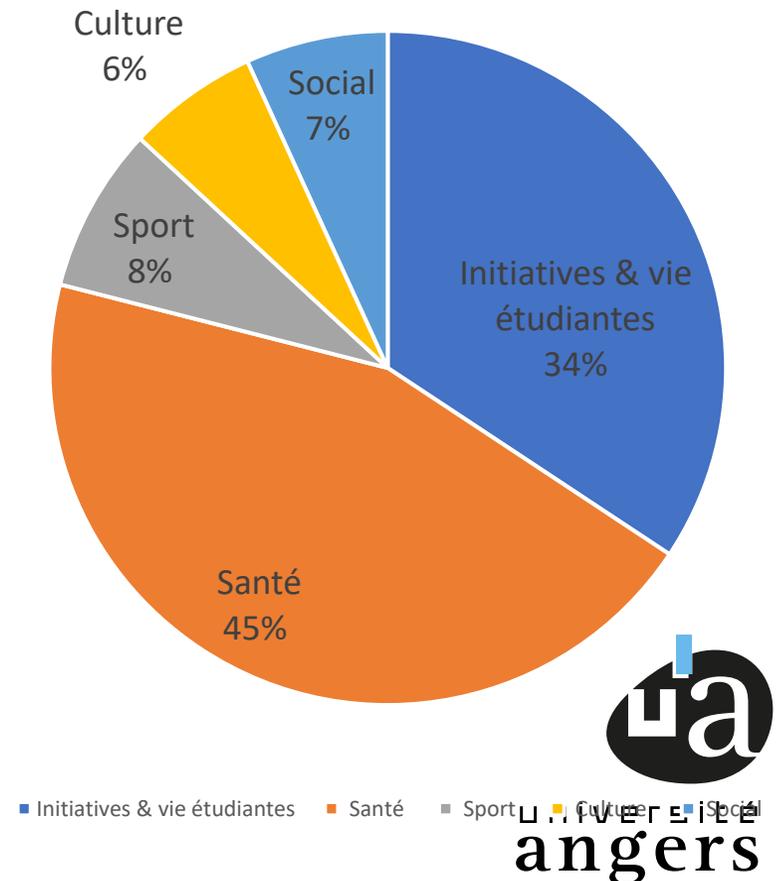
■ Masse salariale ■ Fonctionnement ■ Investissement

# Masse salariale

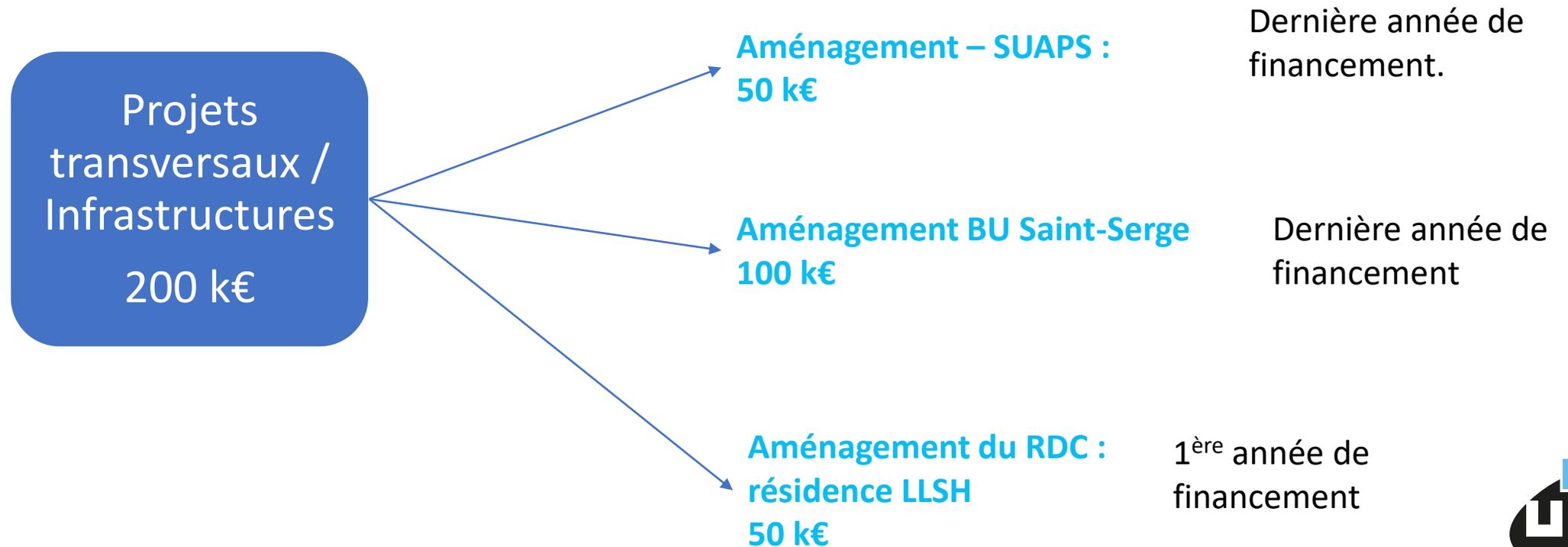
## - Masse salariale (hors emploi étudiant)

- 12,6 ETP = **455k€**
- In fine imputés CVEC : **360 k€**
  - Nouvelle règle de gestion
    - Année de référence pour les emplois déjà actés : 2022
    - Coût RH de l'année N+1 et suivantes = établissement = 95 k€ pour 2023

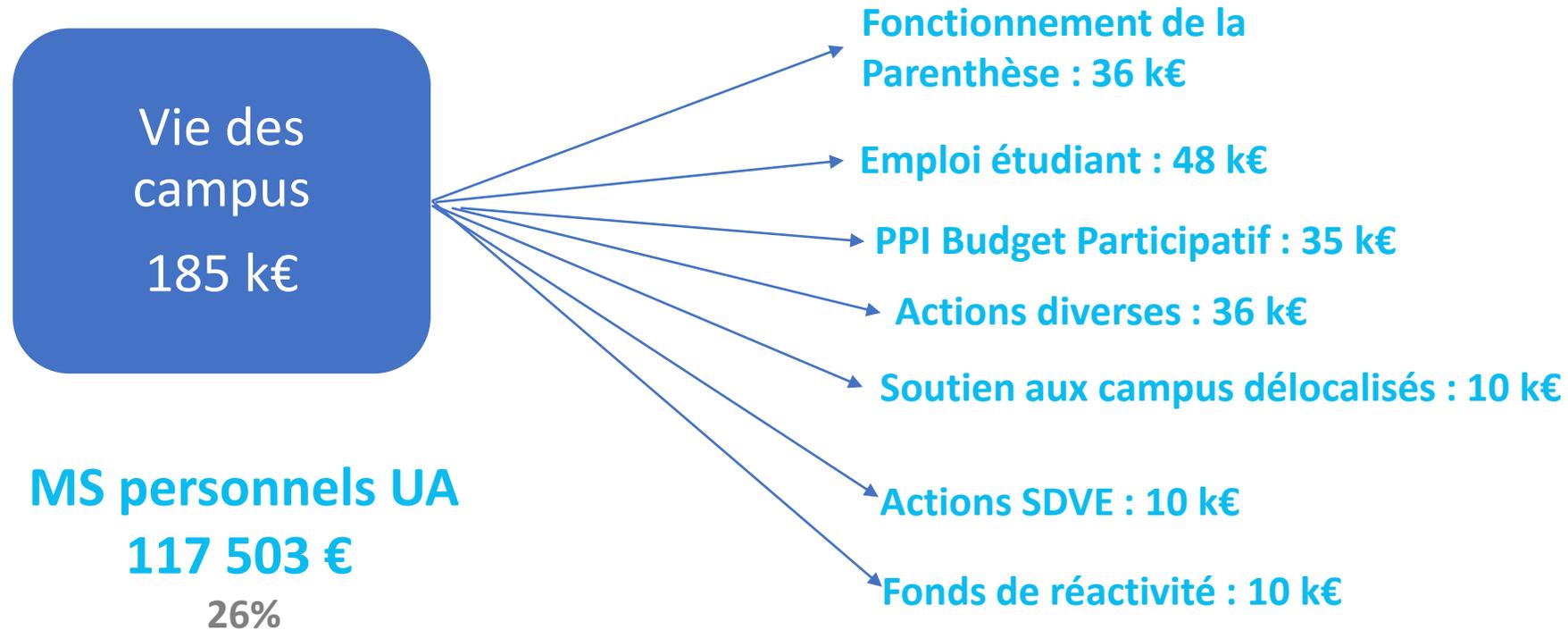
MS personnels UA - CVEC 2023



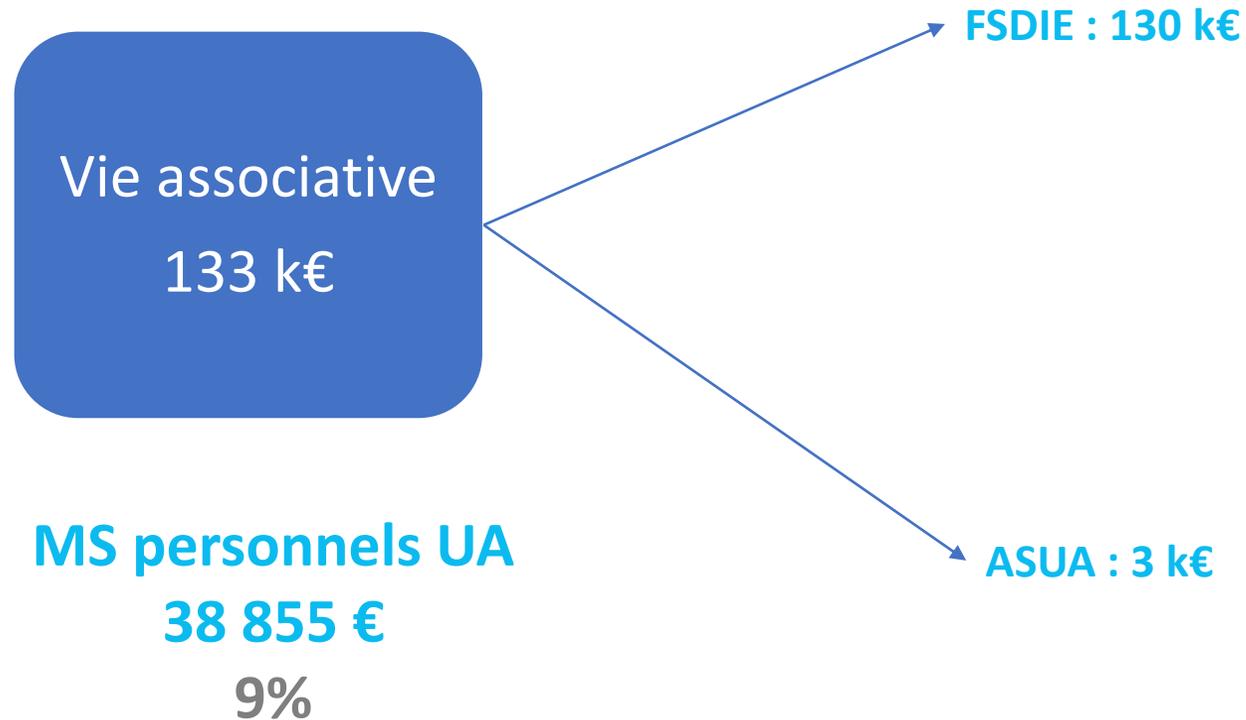
# Répartition par axe CVEC



# Répartition par axe CVEC

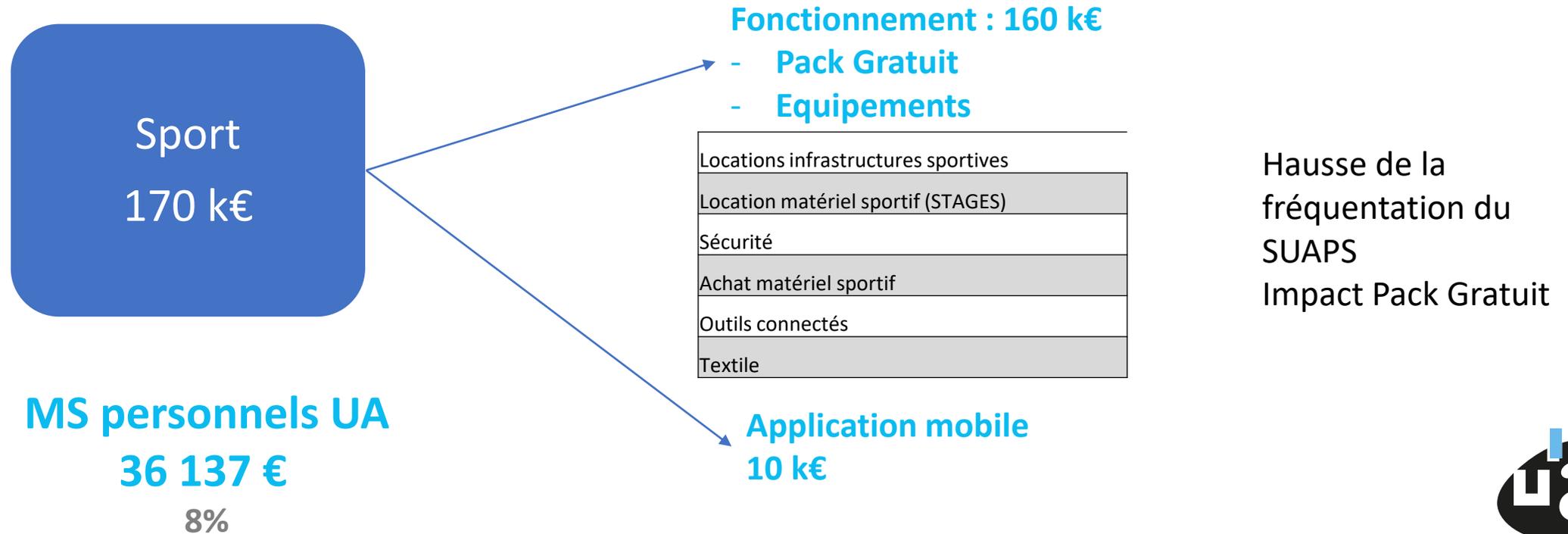


# Répartition par axe CVEEC



- Inflation
- Nouvelles règles de type bonus pour les projets éco-responsables + inter-associations
- Augmentation du nombre d'associations

# Répartition par axe



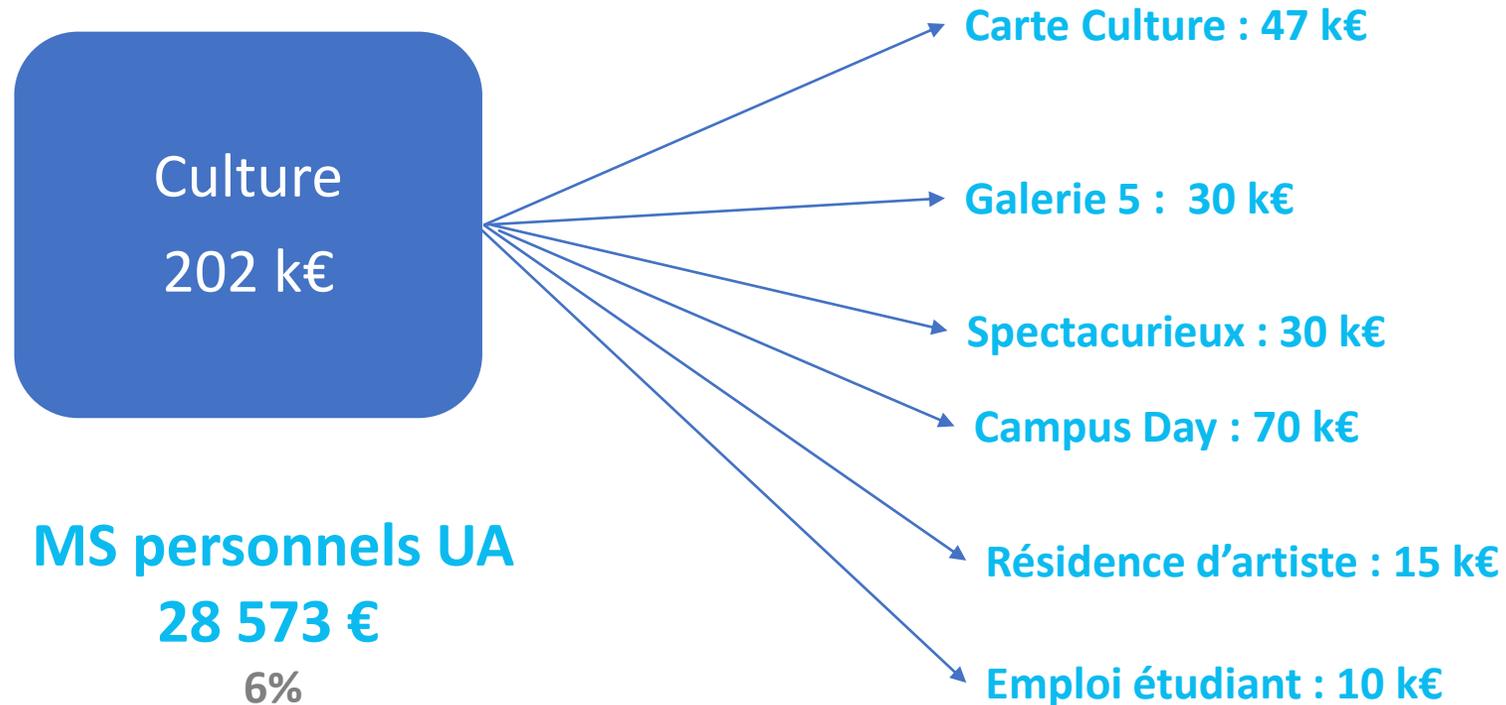
# Répartition par axe



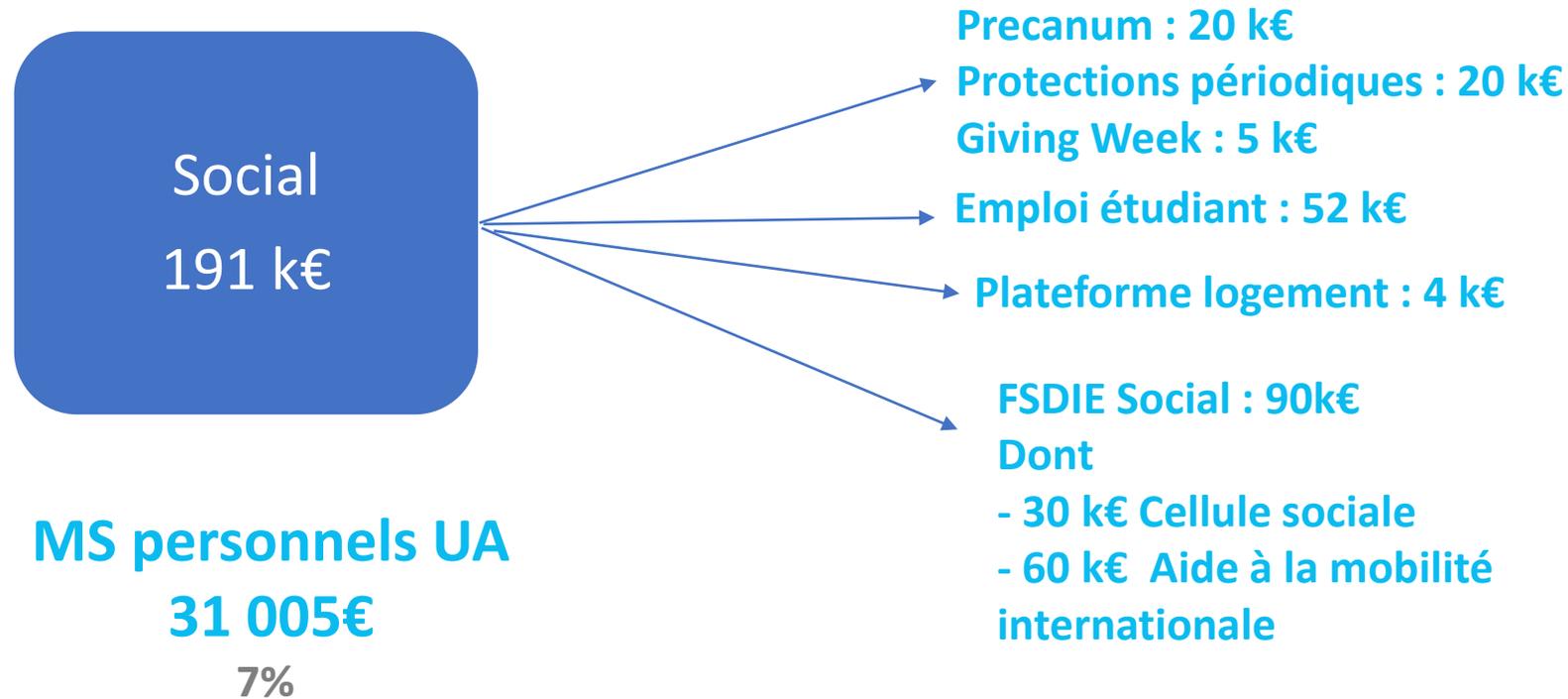
- Actions à destination des étudiants (MBSR, Théâtre Forum...)
- Prévention (capuchons de verre, éthylotests, préservatifs...)
- Abondement fonctionnement SSU

**MS personnels UA**  
**160 791 €**  
45%

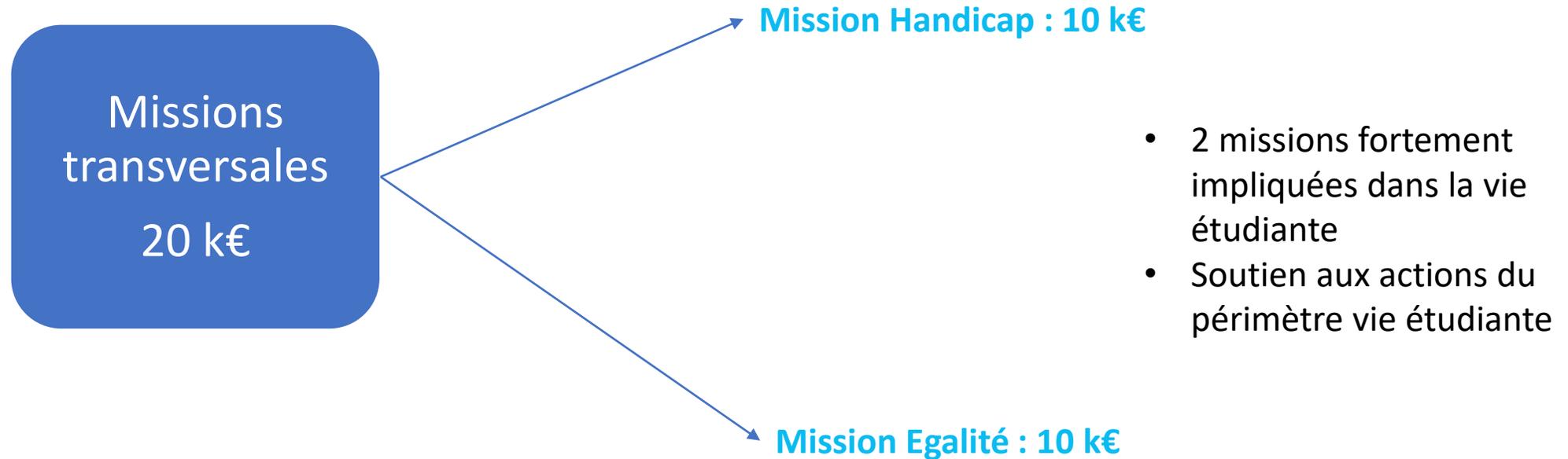
# Répartition par axe



# Répartition par axe

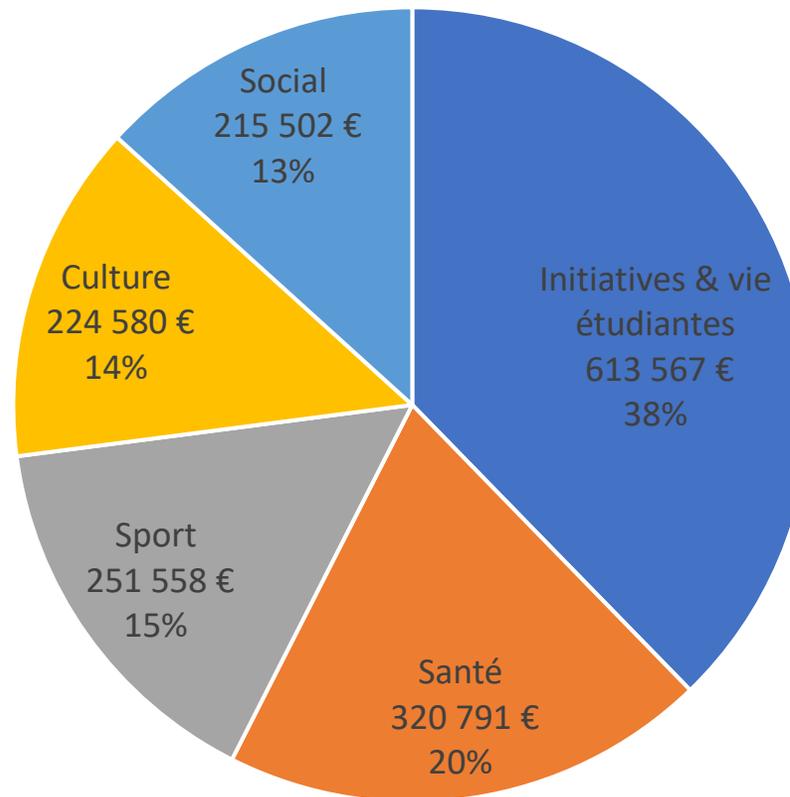


# Répartition par axe



# En résumé

Répartition CVEC 2023 (MS + F + I) par thématiques



■ Initiatives & vie étudiantes ■ Santé ■ Sport ■ Culture ■ Social

# Quelle suite ?

- Vers un règlement intérieur de la CVEC :
  - Répondre aux éléments de l'audit SDVE
  - Traçabilité + Effet mémoire
  - Acter des règles (révisables) sur lesquelles s'appuyer
    - Pour construire la répartition
    - Evaluer les projets de l'AAP Crous
    - Evaluer **d'éventuels AAP internes**
  - Fiabiliser un calendrier en cohérence avec les CPOM
  - Un règlement à rédiger sur le 1<sup>er</sup> semestre en cohérence avec le SDVE

# 3. Enseignement et conventions

## 3-1 Parcoursup :

- Attendus locaux – VOTE
- Critères d'examen des vœux – VOTE
- Capacités d'accueil – VOTE

## 3-2 Trouver Mon Master :

- Attendus locaux – VOTE
- Critères d'examen des vœux – VOTE
- Capacités d'accueil – VOTE

## 3-3 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé :

- Septembre 2024 – VOTE

## 3-4 Modification des MCC – VOTE

## 3-5 Conventions – VOTES

# 3-1 Parcoursup

- Attendus locaux – **VOTE**
- Critères d'examen des vœux – **VOTE**
- Capacités d'accueil – **VOTE**

**POUR VOTES**

# 3-1 Parcoursup

- ❖ Capacité d'accueil

4681 places (267 LAS) au lieu de 4676 (272 LAS) en Licence  
648 places en BUT au lieu de 647

- ❖ Attendus

- ❖ Critères d'examen des candidatures: ajout de % de pondération

## **IUT**

- 2 places supplémentaires en BUT Génie bio parcours agro
- 1 place en moins en BUT Génie méca et productive

# 3-1 Parcoursup

**LLSH** 165 places en LLCER Anglais au lieu de 180

**DEG-Sciences:** DL Maths-Eco

2021: 40 places

2022: 20 places pour Sciences, 30 places pour DEG

## **Sciences**

Portail Maths-Info: suppression des 5 places de LAS, reportées en Licence classique

## **Santé:**

PluriPASS 800 places au lieu de 850

DEUST Préparateur en pharmacie: 150 places au lieu de 125

**ESTHUA** : 120 au lieu de 110 places dans les 2 parcours de Tourisme

# 3-1 Parcoursup

- DU Paréo

- . Réflexion en cours à la suite de la suspension du financement ministériel

# 3-2 Trouver Mon Master

TMM est une plateforme nationale de candidature opérationnelle dès le recrutement relatif à l'année universitaire 2022/2023.

Le périmètre correspond aux candidatures en première année des formations conduisant au diplôme national de master. Les candidats concernés sont les étudiants titulaires d'un diplôme de grade de licence français (DNL, LP, Bachelor...).

- Attendus locaux – **VOTE**
- Critères d'examen des vœux – **VOTE**
- Capacités d'accueil – **VOTE**

**POUR VOTES**

# 3-2 Trouver Mon Master

	CAL 2022	CAL 2023	évolution	COL 2022	COL 2023	évolution
IAE	160	160	0	120	125	5
DEG	268	273	5	223	216	-7
ESTHUA	575	683	108	438	570	132
LLSH	547	557	10	440	434	-6
Sciences	338	338	0	281	289	8
Polytech	12	12	0	2	2	0
	1900	2023	<b>+123</b>	1504	1636	<b>+132</b>

COL= CAL – redoublants - Formation professionnelle – Internationaux - Doubles Diplômes

# 3-3 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé – Septembre 2024 – VOTE

	Médecine	Maïeut	Odonto	Pharma	Kiné	Total
<b>PluriPASS</b>	<b>102</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>39</b>	<b>13</b>	<b>177</b>
IFSI 49/72/53 et formations paramédicales <sup>o</sup>	5	2	1	1	1	10
L1 L.AS	33	6	4	13	5	61
L2/L3 L.AS	66	7	7	25	9	114
<b>Sous-TOTAL</b>	<b>206</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>78</b>	<b>28</b>	<b>362</b>
<b>Passerelles</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>17</b>
<b>Etudiants hors UE</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL avec passerelles</b>	<b>220</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>85</b>	<b>28</b>	<b>385</b>

<sup>o</sup> Formations paramédicales autorisées et conventionnées UA ou LMU

Le vote est sous réserve de l'obtention des moyens nécessaires à l'augmentation de l'offre de formation.

# 3-4 Modification de MCC

## Modalités d'admission en LAS

Il est présenté au vote, une modification des modalités d'admission en LAS, permettant l'assouplissement des procédures de réorientation.

**POUR VOTE**

# 3-5 Conventions

## Convention avec Nantes Université – **VOTE**

L'Université d'Angers (IAE), renouvelle son partenariat avec Nantes Université.

La convention concerne la formation suivante :

**- Master mention Management, parcours Métiers du Conseil et de la Recherche.**

**POUR VOTE**

# 3-5 Conventions

## Convention avec l'Université Libanaise – VOTE

L'Université d'Angers (Faculté des Sciences), renouvelle son partenariat avec l'Université Libanaise.

La convention concerne la formation suivante :

**- Master mention Chimie, parcours lumière molécules matière (LUMOMAT).**

8 étudiants libanais ont la possibilité de réaliser le Master 2 sur Angers tandis que 4 étudiants angevins ont la possibilité de réaliser des stages de Master 2 au sein des laboratoires de l'Université Libanaise.

**POUR VOTE**

# Prochaines CFVU

➤ Lundi 23 janvier 2023 à 14h30